

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

ANCIENS COMBATTANTS,
MÉMOIRE ET LIENS AVEC
LA NATION



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2020 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2020, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2020 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2020. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2019 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2020, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2019 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'une synthèse chiffrée sont disponibles sur : <http://www.budget.gouv.fr> Documentation Documents budgétaires

SOMMAIRE

Mission	
ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10
Programme 167	
LIENS ENTRE LA NATION ET SON ARMÉE	13
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	16
1 – Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé	16
2 – Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi	18
Présentation des crédits	19
Justification au premier euro	23
<i>Éléments transversaux au programme</i>	23
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	26
<i>Justification par action</i>	27
01 – Liens armées-jeunesse	27
02 – Politique de mémoire	32
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	37
Programme 169	
RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT	39
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	40
Objectifs et indicateurs de performance	42
1 – Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles	42
2 – Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible	43
3 – Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible	44
4 – Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût	45
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	47
Justification au premier euro	55
<i>Éléments transversaux au programme</i>	55
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	59
<i>Justification par action</i>	60
01 – Administration de la dette viagère	60
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	65
03 – Solidarité	71
07 – Actions en faveur des rapatriés	79
Opérateurs	84
Programme 158	
INDEMNISATION DES VICTIMES DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES ET DES ACTES DE BARBARIE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE	99
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	100
Objectifs et indicateurs de performance	101
1 – Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables	101
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	103

Justification au premier euro	107
<i>Éléments transversaux au programme</i>	107
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	113
<i>Justification par action</i>	115
<i>01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation</i>	115
<i>02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale</i>	118
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	120

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » exprime la reconnaissance de la Nation envers le monde combattant, les victimes de guerre et d'actes de terrorisme et porte le devoir de mémoire et de réparation ainsi que la transmission de l'esprit de défense. Elle comprend le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » qui regroupe les crédits dédiés aux politiques concourant à la diffusion de l'esprit de défense au sein de la Nation, le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » qui recouvre les actions et interventions réalisées au profit du monde combattant et le programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale ».

Sur le programme 167, l'année 2020 a vu les dispositifs relatifs à la jeunesse, journée défense et citoyenneté (JDC) et service militaire volontaire (SMV), se poursuivre malgré la crise sanitaire. Pour les JDC, les deux périodes de confinement ont interrompu leur déroulement sur le territoire métropolitain et sur une partie des outre-mer, mais la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) a adapté leur format afin d'en garantir la tenue de sorte que 615 000 jeunes ont pu réaliser leur JDC (80 % de la programmation initiale). S'agissant du service militaire volontaire (SMV), outil d'inclusion sociale reconnu, les conséquences de la crise sanitaire sur le recrutement et la formation professionnelle des jeunes ont été maîtrisées.

La politique de mémoire des conflits, avec la fin du cycle de commémoration consacré à la Première Guerre mondiale, se recentre pour sa part sur les commémorations du second conflit mondial. Malgré les contraintes sanitaires, l'agenda 2020 a été préservé et marqué principalement par la célébration du 80^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle. Le format des cérémonies a été adapté, donnant lieu à une nouvelle approche dénommée « commémorer autrement » et le financement du patrimoine mémoriel a été maintenu.

Sur le programme 169, le ministère des armées a poursuivi la politique de consolidation des droits des ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) tout en renforçant l'équité entre les différentes générations du feu. Ainsi, la mesure d'augmentation du montant de la pension militaire d'invalidité touchée par les conjoints survivants de grands invalides a été mise en œuvre. De plus, les mesures adoptées en 2019 ont poursuivi leurs effets comme l'attribution de la carte du combattant aux militaires qui justifient de quatre mois de présence en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 ou celles issues du plan d'actions décidé par le Président de la République en faveur des harkis et de leurs familles, pour un montant de plus de 6 M€.

Enfin, le programme 158, qui relève du Premier ministre, a poursuivi l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites, ainsi que l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et d'actes de barbarie nazie.

BILAN DES RÉFORMES

L'exercice 2020 a été marqué par la modernisation des deux opérateurs de la politique de reconnaissance et de réparation déployée en faveur du monde combattant. 2020 a ainsi été une année remarquable pour l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) qui a vu son nouveau projet de contrat d'objectifs et de performance, portant sur la période 2020-2025, adopté par son conseil d'administration. En outre, la crise sanitaire a démontré toute la pertinence et l'efficacité de son maillage départemental qui a permis la continuité du service de proximité au profit de ses ayants droit.

L'Institution nationale des invalides (INI) a de son côté poursuivi en 2020 le vaste programme de travaux de rénovation de ses infrastructures, dont la création d'un pôle de réhabilitation post-traumatique. La contribution du personnel de l'Institution à la lutte contre l'épidémie pour préserver la santé de ses pensionnaires a été reconnue par l'éligibilité à la prime exceptionnelle attribuée en 2020 aux personnels soignants (0,4 M€).

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le ministère des armées s'est engagé dans le développement d'un dispositif de comptabilité analytique pour « mesurer les coûts d'une structure, d'une fonction, d'un projet, d'un bien produit ou d'une prestation réalisée et, le cas échéant, des produits afférents en vue d'éclairer les décisions d'organisation et de gestion ».

Ce dispositif de comptabilité analytique des services est conçu pour s'adapter aux besoins de chaque entité. Les informations économiques produites sont utiles au pilotage opérationnel des activités par les directions et les services. Elles permettent d'adosser des coûts à des réalisations physiques et d'apporter un éclairage sur le coût des moyens mis en œuvre par les services pour réaliser les missions qui leur sont confiées. Son élaboration est pilotée par la direction des affaires financières du ministère des armées.

Dans le périmètre de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », la comptabilité analytique a permis de mesurer le coût de la journée défense et citoyenneté (JDC), ainsi que des points spécifiques portant sur le service militaire volontaire (SMV).

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé (P167)

Indicateur 1.1 : **Taux de satisfaction du jeune au regard de la JDC (P167)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Intérêt de la JDC du point de vue du jeune	%	88,2	84	84	84	87,47	84
Impact de la JDC sur l'image des armées	%	95,7	89	89	89	89,55	89

OBJECTIF 2 : Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles (P169)

Indicateur 2.1 : **Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité (P169)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai moyen de traitement du flux de dossiers de pension militaire d'invalidité	jours	220	228	220	230	263	220

Anciens combattants mémoire et liens avec la nation

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
167 – Liens entre la Nation et son armée			
Prévision	28 719 846	29 234 883	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	29 410 670	29 396 092	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-690 824	-161 209	
Exécution	25 769 200	25 583 683	
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant			
Prévision	2 059 969 459	2 073 669 459	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 023 277 073	2 036 977 073	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	36 692 386	36 692 386	
Exécution	2 058 747 251	2 071 895 295	
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			
Prévision	98 648 924	98 648 923	16
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	93 536 957	93 536 957	16
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	5 111 967	5 111 966	
Exécution	88 364 419	88 327 540	18
Total Prévision	2 187 338 229	2 201 553 265	16
Total Exécution	2 172 880 870	2 185 806 518	18

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
167 – Liens entre la Nation et son armée	33 762 691 33 597 127	30 768 098 25 769 200	33 759 967 34 110 935	30 753 520 25 583 683
01 – Liens armées-jeunesse	17 792 623 18 937 639	19 760 670 15 127 140	17 789 899 19 096 469	19 746 092 14 604 777
02 – Politique de mémoire	15 970 068 14 659 488	11 007 428 10 642 061	15 970 068 15 014 466	11 007 428 10 978 906
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 194 797 326 2 193 518 626	2 023 427 073 2 058 747 251	2 162 497 326 2 161 218 627	2 037 127 073 2 071 895 295
01 – Administration de la dette viagère	1 673 800 000 1 676 122 108	1 571 889 714 1 609 331 447	1 673 800 000 1 676 122 108	1 571 889 714 1 609 331 447
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	129 830 000 128 773 269	121 172 613 115 559 750	129 830 000 128 773 269	121 172 613 115 555 794
03 – Solidarité	367 836 311 359 366 631	311 741 802 314 294 121	335 536 311 327 066 632	325 441 802 327 446 121
07 – Actions en faveur des rapatriés	23 331 015 29 256 618	18 622 944 19 561 933	23 331 015 29 256 618	18 622 944 19 561 933
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	105 904 576 104 186 470	93 536 957 88 364 419	105 904 576 104 169 135	93 536 957 88 327 540
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	53 468 605 52 952 335	42 482 860 41 072 973	53 468 605 52 935 000	42 482 860 41 036 094
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale	52 435 971 51 234 135	51 054 097 47 291 446	52 435 971 51 234 135	51 054 097 47 291 446

Anciens combattants mémoire et liens avec la nation

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
167 – Liens entre la Nation et son armée	33 762 691 33 597 127	30 768 098 25 769 200	33 759 967 34 110 935	30 753 520 25 583 683
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	26 302 623 26 084 596	26 190 670 20 336 055	26 299 899 26 288 809	26 176 092 20 113 037
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 244 843	0 126 843	0 288 913	0 149 683
Titre 6. Dépenses d'intervention	7 460 068 7 267 688	4 577 428 5 306 301	7 460 068 7 533 213	4 577 428 5 320 963
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 194 797 326 2 193 518 626	2 023 427 073 2 058 747 251	2 162 497 326 2 161 218 627	2 037 127 073 2 071 895 295
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	76 126 311 70 369 033	64 631 802 63 798 723	76 126 311 70 369 034	64 631 802 63 794 516
Titre 6. Dépenses d'intervention	2 083 671 015 2 088 149 593	1 958 795 271 1 994 948 527	2 083 671 015 2 088 149 593	1 958 795 271 1 994 948 779
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	35 000 000 35 000 000	0 0	2 700 000 2 700 000	13 700 000 13 152 000
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	105 904 576 104 186 470	93 536 957 88 364 419	105 904 576 104 169 135	93 536 957 88 327 540
Titre 2. Dépenses de personnel	1 534 987 1 466 948	1 489 024 1 348 997	1 534 987 1 466 948	1 489 024 1 348 997
Autres dépenses :	104 369 589 102 719 521	92 047 933 87 015 422	104 369 589 102 702 187	92 047 933 86 978 543
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	728 763 744 821	691 561 542 432	728 763 727 487	691 561 505 553
Titre 6. Dépenses d'intervention	103 640 826 101 974 700	91 356 372 86 472 990	103 640 826 101 974 700	91 356 372 86 472 990
Total	2 334 464 593 2 331 302 223	2 147 732 128 2 172 880 870	2 302 161 869 2 299 498 697	2 161 417 550 2 185 806 518
Titre 2. Dépenses de personnel	1 534 987 1 466 948	1 489 024 1 348 997	1 534 987 1 466 948	1 489 024 1 348 997
Autres dépenses :	2 332 929 606 2 329 835 274	2 146 243 104 2 171 531 873	2 300 626 882 2 298 031 749	2 159 928 526 2 184 457 521
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	103 157 697 97 198 450	91 514 033 84 677 210	103 154 973 97 385 330	91 499 455 84 413 106
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 244 843	0 126 843	0 288 913	0 149 683
Titre 6. Dépenses d'intervention	2 194 771 909 2 197 391 982	2 054 729 071 2 086 727 819	2 194 771 909 2 197 657 506	2 054 729 071 2 086 742 732
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	35 000 000 35 000 000	0 0	2 700 000 2 700 000	13 700 000 13 152 000

PROGRAMME 167

LIENS ENTRE LA NATION ET SON ARMÉE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 167 : Liens entre la Nation et son armée

Le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » regroupe les crédits dédiés aux politiques concourant à la diffusion de l'esprit de défense au sein de la Nation à travers deux actions distinctes : l'organisation de la journée défense et citoyenneté (JDC) et du service militaire volontaire (SMV) (action 1 « Lien armées-jeunesse ») assurée par la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) et la mise en œuvre de la politique de mémoire (action 2 « Politique de mémoire ») du ressort de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA).

Promouvoir le lien entre la Nation et son armée

L'année 2020 a été marquée par la forte perturbation des journées défense et citoyenneté (JDC) due à la crise sanitaire. Les deux périodes de confinement ont interrompu leur déroulement sur le territoire métropolitain et sur une partie des outre-mer. La présence aux JDC constituant une obligation légale, la DSNJ a adapté leur format afin d'en garantir la tenue. Trois formats de JDC ont ainsi été mis en œuvre au cours de l'année 2020 :

- JDC « classique » de huit heures en présentiel et encadrée par deux animateurs, jusqu'au 15 mars et, dans certains territoires outre-mer, jusqu'en juillet ;
- JDC « adaptée » de trois heures trente, en présentiel et encadrée par un seul animateur, sur la base d'un protocole sanitaire strict, à compter du 31 août en métropole et outre-mer et jusqu'au 30 octobre ;
- JDC « en ligne », entièrement dématérialisée, à compter du 23 novembre en métropole et en Martinique.

Ces adaptations successives ont permis à près de 615 000 jeunes de réaliser leur JDC. 80 % de la programmation initiale (766 382 jeunes) ont ainsi pu être réalisés.

Créé en 2015 à titre expérimental et pérennisé par l'article 32 de la LPM 2019-2025, déployé dans cinq régions avec quatre centres de l'armée de terre, un de l'armée de l'air et un de la marine nationale, le SMV constitue un outil d'inclusion sociale. Il permet de donner une deuxième chance aux jeunes volontaires en leur permettant d'acquérir de véritables compétences professionnelles, ces derniers servant sous le double statut de militaire et de stagiaire de la formation professionnelle.

Les conséquences de la crise sanitaire sur le recrutement et la formation professionnelle des jeunes ont été maîtrisées. Ainsi, en 2020, le taux d'insertion du SMV est de 70 %, ce qui est conforme à la cible (70 %). Il convient de noter que 10 % des 933 volontaires stagiaires accueillis au sein des centres SMV ont été orientés vers ce dispositif au cours de leur JDC.

Perpétuer le souvenir des conflits du XX^{ème} siècle

La politique de mémoire des conflits du XX^{ème} siècle contribue à renforcer le lien entre l'armée et la Nation. Avec la fin du cycle de commémoration consacré à la Première Guerre mondiale, la politique de mémoire se recentre sur les commémorations du second conflit mondial.

Malgré les contraintes sanitaires, l'agenda 2020 a été préservé et marqué principalement par la célébration du 80^e anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle.

Le format des cérémonies a été adapté, donnant lieu à une nouvelle approche dénommée « commémorer autrement ». Le financement du patrimoine mémoriel a été maintenu.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé
INDICATEUR 1.1	Taux de satisfaction du jeune au regard de la JDC
INDICATEUR 1.2	Coût moyen par participant
OBJECTIF 2	Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi
INDICATEUR 2.1	Taux d'insertion professionnelle des volontaires du SMV (service militaire volontaire)

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé

INDICATEUR mission

1.1 – Taux de satisfaction du jeune au regard de la JDC

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Intérêt de la JDC du point de vue du jeune	%	88,2	84	84	84	87,47	84
Impact de la JDC sur l'image des armées	%	95,7	89	89	89	89,55	89

Commentaires techniques

Les deux sous-indicateurs sont calculés à partir d'extractions de données issues d'une application informatique (« modernisation du passage des tests » [MOPATE]) et intégrées dans la base de données (« infocentre ») de la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ). Ces données correspondent aux réponses des jeunes au questionnaire d'évaluation en fin de JDC.

Sous-indicateur 1.1.1 « Qualité de la prestation offerte par la DSN et par les armées »

Cet indicateur permet de mesurer la satisfaction de l'utilisateur à l'issue de sa journée « Défense et citoyenneté ».

Source des données : les données sont issues des réponses des jeunes Français(es) aux questionnaires de satisfaction au terme de la JDC, sur le système informatique « modernisation du passage des tests » (MOPATE). Elles sont agrégées dans un « infocentre » de la DSNJ dédié, qui agrège l'ensemble des données, et sont utilisées pour la rédaction des documents budgétaires.

Explications sur la construction de l'indicateur : en fin de JDC, il est demandé aux jeunes de réagir à l'affirmation : « *Dans l'ensemble, je suis satisfait(e) de cette journée* » : les réponses « très satisfait » et « satisfait » sont prises en compte au numérateur de l'indicateur. Le dénominateur prend en compte le nombre de réponses enregistrées dans MOPATE pour cette question.

Sous-indicateur 1.1.2 « Impact de la JDC sur l'image de la défense et des armées »

Cet indicateur évalue l'appréciation portée par les jeunes sur l'évolution de leur image de la défense et des armées au terme de la JDC.

Ce taux peut être calculé pour chaque site, pour une période donnée.

Source des données : les données sont issues des réponses des jeunes Français(es) aux questionnaires de satisfaction, au terme de la JDC, sur le système informatique « modernisation du passage des tests » (MOPATE). Elles sont agrégées dans un « infocentre » de la DSNJ dédié, qui agrège l'ensemble des données, et sont utilisées pour la rédaction des documents budgétaires.

Explications sur la construction de l'indicateur : en fin de JDC, il est demandé aux jeunes de réagir à l'affirmation : « *La JDC m'a donné une meilleure image de la défense et des armées* » : les réponses « d'accord » ou « plutôt d'accord » sont prises en compte au numérateur de l'indicateur. Le dénominateur prend en compte le nombre de réponses enregistrées dans MOPATE pour cette question.

INDICATEUR

1.2 – Coût moyen par participant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût moyen par participant	€	135,82	135,66	<140	<140	157,60	<140

Commentaires techniques

Les modalités de calcul du coût moyen par participant sont modifiées depuis le PAP 2014 :

Le périmètre de calcul se limite désormais aux coûts supportés par la DSNJ (titre 2 et hors titre 2) : les crédits d'administration générale et de soutien commun relevant du P178 sont exclus du calcul. Depuis la mutualisation, il n'est en effet pas possible de disposer d'une remontée individualisée des prestations effectuées par les bases de défense pour le compte de la JDC de façon systématique (Chorus).

Le coût de la JDC présenté ci-dessus comprend : la totalité des paiements supportés par le P167 (titres 3, 5 et 6) et les crédits SIC et INFRA du P212 (logiciels métiers et régie). Pour le titre 2 (crédits du P212 depuis 2015), le coût de la JDC comprend la rémunération et les indemnités JDC des agents civils et militaires. À cela s'ajoute, fondée sur le nombre d'animateurs des armées au profit de la DSNJ, l'évaluation du coût de rémunération d'une journée d'un animateur des armées.

Source des données : le numérateur est extrait des restitutions Chorus avec un retraitement de la part de la DSNJ. Le dénominateur (nombre de présents) est extrait de la base de données de la DSNJ.

Limites et biais connus : le numérateur peut être affecté par des dépenses exceptionnelles et / ou nouvelles dues à l'évolution de la JDC. Compte tenu de l'importance des charges fixes, le résultat brut peut être également affecté par une variation importante du nombre de participants.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.1 « Taux de satisfaction du jeune au regard de la JDC » :

Les résultats des deux sous indicateurs sont supérieurs aux cibles fixées par le PAP 2020. Ils présentent une progression par rapport à 2019, année déjà caractérisée par des résultats déjà élevés. Le niveau d'intérêt suscité par la prestation offerte par la DSNJ et les armées apparaît proche de son seuil maximal en termes de performance. Le changement de format de la JDC au gré des évolutions de la crise sanitaire n'a donc pas eu pour conséquence de réduire l'intérêt des jeunes pour la JDC ou de dégrader leur perception des armées.

Néanmoins, l'activité de la DSNJ au cours de l'année 2020 a été largement perturbée par la crise sanitaire. Dans ce contexte, la DSNJ a mis en œuvre des dispositifs innovants pour adapter la JDC et éviter la constitution d'un vivier de jeunes qui n'auraient pas réalisé leur JDC et ne seraient pas en règle avec leurs obligations en matière de service national. Elle a ainsi développé et mis en œuvre :

- une JDC adaptée, à la suite du premier confinement : cette JDC adaptée, d'une durée de trois heures trente en présentiel, est pilotée par un animateur et organisée sur la base d'un protocole sanitaire strict fondé entre autres mesures sur la distanciation physique ;
- une JDC en ligne, à la suite du reconfinement du 30 octobre 2020 : cette JDC, d'une durée de deux heures, intervient en distanciel par le biais d'une connexion.

Ce dispositif modulaire a permis de limiter le nombre de jeunes n'ayant pas réalisé leur JDC à 161 760 au cours de l'année 2020 sur un contingent de 785 000 jeunes. Néanmoins, ces formats de substitution ont réduit l'effet de la JDC comme vecteur de promotion du recrutement au profit des armées et rendu plus complexe l'identification et le suivi des jeunes en difficulté scolaire.

INDICATEUR 1.2 « Coût moyen par participant »

L'année 2020 se solde par une augmentation du coût moyen de la JDC par participant qui atteint 157,60 € dépassant ainsi la cible fixée par le PAP 2020 à moins de 140 €.

Ce résultat est le corollaire d'une activité JDC très perturbée par la situation sanitaire. Celle-ci, du fait des deux confinements, a limité la capacité d'accueil en JDC de la DSNJ. En dépit des adaptations du format de la JDC mises en œuvre au fil des évolutions des mesures de prévention sanitaire, 151 688 jeunes, sur les 766 382 prévus en 2020, n'ont pu être reçus en JDC.

Cette baisse du nombre de jeunes reçus en JDC a eu une double incidence :

- 1 - Une baisse des dépenses liées à la mise en œuvre de la JDC.

Il convient de dissocier trois postes de dépenses :

- Les dépenses de titre 2 : il s'agit des dépenses liées à la rémunération des animateurs des JDC. Le changement de format des JDC (passage à la JDC adaptée, puis à la JDC en ligne) a conduit la DSNJ à solliciter moins d'animateurs. En effet, les JDC adaptées n'étaient animées que par une seule personne contre deux animateurs pour les JDC au format classique, les JDC en ligne ne nécessitant aucun animateur. Ces évolutions des modalités de mise en œuvre de la JDC ont engendré une réduction des dépenses de titre 2 de 3,9M€ par rapport à 2019.
- Les dépenses d'alimentation : l'absence de repas pris par les appelés dans le cadre de la JDC adaptée (d'une durée de trois heures trente) a généré une économie de 3,36M€ par rapport à l'exercice 2019.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Les dépenses de transport des jeunes : la baisse du nombre de jeunes reçus en JDC et le passage à la JDC en ligne à la suite du 2^{ème} confinement ont provoqué une réduction des dépenses consacrées à la prise en charge des frais de transport des jeunes reçus en JDC.

2 - Une répartition des charges fixes sur une population de jeunes plus réduite.

Ainsi, la baisse de 20 % du nombre de jeunes reçus en JDC par rapport à la cible initiale a généré une hausse du coût unitaire de la JDC de 12,4 % par rapport à la cible définie par le PAP. Les économies réalisées sur la mise en œuvre de la JDC n'ont pas permis de compenser la hausse mécanique de ce coût unitaire.

OBJECTIF

2 – Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi

INDICATEUR

2.1 – Taux d'insertion professionnelle des volontaires du SMV (service militaire volontaire)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'insertion professionnelle des volontaires du SMV	%	Sans objet	Sans objet	>70	>70	70,16	>70

Commentaires techniques

L'insertion doit intervenir au plus tard dans les 6 mois de la sortie du dispositif du volontaire stagiaire. Le taux d'insertion permet d'évaluer la performance du dispositif dans sa capacité à insérer des jeunes éloignés de l'emploi. Il comptabilise hors attrition (jeunes quittant prématurément le dispositif sans insertion professionnelle ou offre de formation, le tout sur justificatif) le nombre de volontaires stagiaires insérés vers l'une des 4 catégories suivantes :

- vers l'emploi durable (CDD ≥ 6 mois ou CDI) ;
- vers l'emploi de transition (CDD < 6 mois) ;
- vers une sortie positive (reprise de cursus professionnel qualifiant ou certifiant) ;
- vers l'alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).

Source des données : Système automatisé de gestion et d'information – SAGI (LAGON).

Mode de calcul : [Nombre de volontaires stagiaires VS insérés entre la signature du primo contrat et jusqu'à 6 mois après leur fin de contrat] / [(nombre de VS RDC (hors dénonciation ou résiliation de contrat sans insertion) + VS insérés avant le terme prévu de leur contrat)] x 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 2.1 « Taux d'insertion professionnelle des volontaires du SMV »**

Créé en 2015 à titre expérimental et pérennisé par l'article 32 de la LPM 2019-2025, déployé dans cinq régions sur six centres : quatre pour l'armée de terre, un pour l'armée de l'air et de l'espace et un pour la marine nationale, le SMV conforte des savoir-faire éducatifs propres aux armées. Outil d'inclusion sociale, le SMV permet de rendre confiance aux jeunes servant dans ses rangs, sous le double statut de militaire et de stagiaire de la formation professionnelle, dans un esprit d'éthique, de respect et d'acquisition de véritables compétences professionnelles.

Les conséquences de la crise sanitaire sur le recrutement et la formation professionnelle des jeunes ont été maîtrisées. Ainsi, en 2020, le taux d'insertion du SMV est de 70,16 %, ce qui est conforme à la cible (> 70 %), sur la base de 933 volontaires stagiaires accueillis au sein des centres SMV, dont environ 10 % ont été orientés vers le SMV grâce à la JDC.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Liens armées-jeunesse	18 460 670 14 970 379	126 761	30 000	18 460 670 15 127 140	19 760 670
02 – Politique de mémoire	6 430 000 5 365 677	82	4 520 000 5 276 301	10 950 000 10 642 061	11 007 428
Total des AE prévues en LFI	24 890 670	0	4 520 000	29 410 670	30 768 098
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 969 190 (hors titre 2)		+1 969 190	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-2 660 014 (hors titre 2)		-2 660 014	
Total des AE ouvertes		28 719 846 (hors titre 2)		28 719 846	
Total des AE consommées	20 336 055	126 843	5 306 301	25 769 200	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Liens armées-jeunesse	18 446 092 14 448 016	126 761	30 000	18 446 092 14 604 777	19 746 092
02 – Politique de mémoire	6 430 000 5 665 021	22 922	4 520 000 5 290 963	10 950 000 10 978 906	11 007 428
Total des CP prévus en LFI	24 876 092	0	4 520 000	29 396 092	30 753 520
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 969 190 (hors titre 2)		+1 969 190	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-2 130 399 (hors titre 2)		-2 130 399	
Total des CP ouverts		29 234 883 (hors titre 2)		29 234 883	
Total des CP consommés	20 113 037	149 683	5 320 963	25 583 683	

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2019				
	Consommation 2019				
01 – Liens armées-jeunesse	17 792 623 18 701 528	206 111	30 000	17 792 623	17 792 623 18 937 639
02 – Politique de mémoire	8 510 000 7 383 068	38 732	7 403 166 7 237 688	15 913 166	15 970 068 14 659 488
Total des AE prévues en LFI	26 302 623	0	7 403 166	33 705 789	33 762 691
Total des AE consommées	26 084 596	244 843	7 267 688		33 597 127

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2019				
	Consommation 2019				
01 – Liens armées-jeunesse	17 789 899 18 860 358	206 111	30 000	17 789 899	17 789 899 19 096 469
02 – Politique de mémoire	8 510 000 7 428 451	82 802	7 403 166 7 503 213	15 913 166	15 970 068 15 014 466
Total des CP prévus en LFI	26 299 899	0	7 403 166	33 703 065	33 759 967
Total des CP consommés	26 288 809	288 913	7 533 213		34 110 935

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	26 084 596	24 890 670	20 336 055	26 288 809	24 876 092	20 113 037
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 084 596	24 890 670	20 336 055	26 288 809	24 876 092	20 113 037
Titre 5 – Dépenses d'investissement	244 843	0	126 843	288 913	0	149 683
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	244 843	0	126 843	288 913	0	149 683
Titre 6 – Dépenses d'intervention	7 267 688	4 520 000	5 306 301	7 533 213	4 520 000	5 320 963
Transferts aux entreprises	17 500	0	0	17 500	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	788 925	900 000	639 096	1 041 130	900 000	642 787
Transferts aux autres collectivités	6 461 263	3 620 000	4 667 205	6 474 583	3 620 000	4 678 176
Total hors FdC et AdP		29 410 670			29 396 092	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-690 824			-161 209	
Total*	33 597 127	28 719 846	25 769 200	34 110 935	29 234 883	25 583 683

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 376 304	1 357 428	1 969 190	1 376 304	1 357 428	1 969 190
Total	1 376 304	1 357 428	1 969 190	1 376 304	1 357 428	1 969 190

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2020		790 142		790 142				
10/2020		6 048		6 048				
12/2020		1 173 000		1 173 000				
Total		1 969 190		1 969 190				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2020		59 400		610 379				
Total		59 400		610 379				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/02/2020		390 000		390 000				
Total		390 000		390 000				

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						23 193		23 193
24/11/2020						1 192		1 192
15/12/2020						563 536		563 536
Total						587 921		587 921

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						2 521 493		2 542 857
Total						2 521 493		2 542 857

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		2 418 590		2 969 569		3 109 414		3 130 778

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

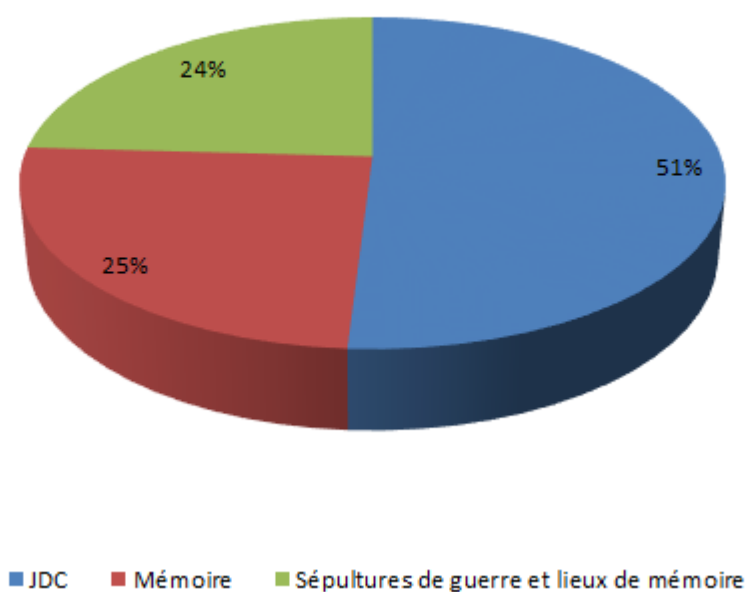
ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

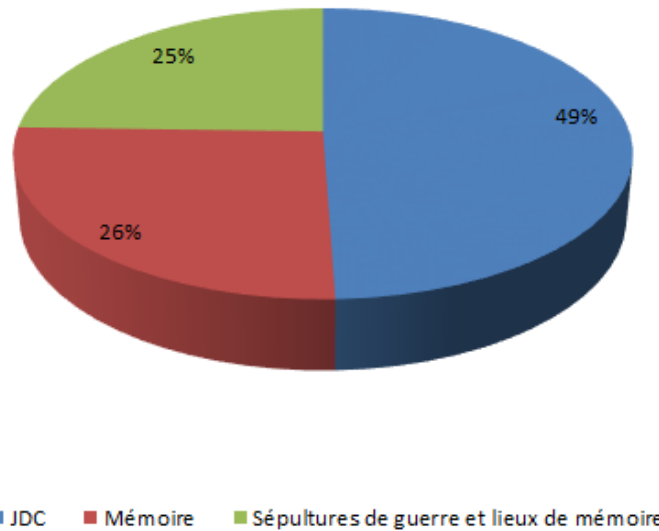
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Liens armées-jeunesse		18 460 670 15 127 140	19 760 670 15 127 140		18 446 092 14 604 777	19 746 092 14 604 777
02 – Politique de mémoire		10 950 000 10 642 061	11 007 428 10 642 061		10 950 000 10 978 906	11 007 428 10 978 906
Total des crédits prévus en LFI *	0	29 410 670	29 410 670	0	29 396 092	29 396 092
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-690 824	-690 824		-161 209	-161 209
Total des crédits ouverts	0	28 719 846	28 719 846	0	29 234 883	29 234 883
Total des crédits consommés	0	25 769 200	25 769 200	0	25 583 683	25 583 683
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 950 646	+2 950 646		+3 651 200	+3 651 200

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Répartition par opérations stratégiques des consommations en AE



Répartition par opérations stratégiques des consommations en CP



PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	29 410 670	29 410 670	0	29 396 092	29 396 092
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	29 410 670	29 410 670	0	29 396 092	29 396 092

Aucun amendement ne concernait le programme 167.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Reports de crédits :

Les reports de crédits par voie fonds de concours se sont élevés en AE et en CP à respectivement 59 400 € et 610 379 € sur le programme 167. Ces crédits ont été ouverts par arrêté du 31 janvier 2020 portant report de crédits. Ils correspondent au remboursement par la Belgique des dépenses d'entretien des sépultures militaires belges en France pour 57 428 € en AE et CP et au financement du service militaire volontaire pour 1 972 € en AE et 552 951 € en CP.

Les reports de crédits hors fonds de concours s'élèvent à 390 000 € sur le programme 167 en CP uniquement, ouverts par arrêté du 14 février 2020.

Décrets de virement :

Le programme 167 a fait l'objet d'un premier décret au 7 août 2020 portant virement de crédits au bénéfice du programme 178 « Préparation et emploi des forces » au titre de la prise en charge directe de frais d'alimentation de militaires pour un montant de 23 193 €.

Le programme 167 a fait l'objet d'un deuxième décret au 24 novembre 2020 portant virement de crédits pour 1 192 € au bénéfice du programme 178 au titre du règlement des factures de l'établissement d'impression du commissariat des armées (EDIACA) pour un montant de 1 192 €.

Le programme 167 a fait l'objet d'un troisième décret au 15 décembre 2020 portant virement de crédits au bénéfice du programme 169 pour 563 536 € afin de participer au financement des actions en faveur rapatriés.

Loi de finances rectificative :

La loi de finances rectificative n° 2020-14-73 du 30 novembre 2020 a annulé 2 521 493 € en AE et 2 542 857 € en CP soit respectivement 1 345 k€ et 1 367 k€ en AE et CP au-delà du montant de la réserve de précaution initiale sur le programme 167 et sur des crédits devenus sans objet.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 167 a fait l'objet d'une ouverture de crédits de fonds de concours de l'ordre de 1 969 k€ pour le financement du service militaire volontaire (subvention de la région Grand Est essentiellement).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	1 176 427	1 176 427	0	1 175 844	1 175 844
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	1 176 427	1 176 427	0	1 175 844	1 175 844

Les crédits de la réserve de précaution en AE et CP (s'élevant respectivement à 1 176 427 € et 1 175 844 € ont été annulés par la loi de finances rectificatives n° 2020-1473 du 30 novembre 2020.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 28 719 846	CP ouverts en 2020 * (P1) 29 234 883
AE engagées en 2020 (E2) 25 769 200	CP consommés en 2020 (P2) 25 583 683
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 1 337 226
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 950 646	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 24 246 457

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 4 626 257				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 4 626 257	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 1 337 226	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 3 289 031
AE engagées en 2020 (E2) 25 769 200	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 24 246 457	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 1 522 743
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 4 811 775
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 3 730 090
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 1 081 685

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Liens armées-jeunesse

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Liens armées-jeunesse		19 760 670 15 127 140	19 760 670 15 127 140		19 746 092 14 604 777	19 746 092 14 604 777

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	19 760 670	14 970 379	19 746 092	14 448 016
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	19 760 670	14 970 379	19 746 092	14 448 016
Titre 5 : Dépenses d'investissement		126 761		126 761
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		126 761		126 761
Titre 6 : Dépenses d'intervention		30 000		30 000
Transferts aux autres collectivités		30 000		30 000
Total	19 760 670	15 127 140	19 746 092	14 604 777

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

JDC :

La crise sanitaire a fortement bouleversé l'organisation des journées défense et citoyenneté (JDC), ce qui a eu des conséquences importantes sur l'exécution budgétaire 2020 du BOP DSNJ.

Les JDC n'ont pu se tenir dans les conditions habituelles que jusqu'à la mi-mars 2020, date à laquelle elles ont été suspendues en raison du premier confinement. Elles ont ensuite repris sous un format adapté (organisation sur demi-journée) à compter du 31 août et ce jusqu'au 30 octobre 2020, date du deuxième confinement.

Cette JDC adaptée est réalisée en 3 h 30, permettant d'organiser deux sessions par jour sur un même site. La mise en œuvre de ce format visait à résorber au maximum la « dette fonctionnelle » créée par le nombre de jeunes dont la JDC a été reportée pendant la première période de confinement.

Cette modalité a conduit à ne plus prendre en charge les frais d'alimentation des jeunes générant ainsi des économies sur les dépenses d'alimentation.

En outre, en raison du deuxième confinement et afin de ne pas aggraver encore le déficit de JDC, la DSNJ a mis en œuvre, à compter du 23 novembre, une JDC en ligne qui a profité à 165 123 jeunes jusqu'à la fin de l'année.

Cette JDC dématérialisée s'est ainsi traduite par une sous-consommation supplémentaire des crédits sur le poste transport.

SMV :

Au cours de l'exercice 2020, les mesures sanitaires mises en place lors du premier confinement ont occasionné de nombreux décalages dans le parcours des volontaires stagiaires. En effet, la fermeture temporaire des centres de formation et la suspension des périodes d'adaptation à l'emploi ont retardé l'obtention des formations professionnelles et par conséquent les insertions.

Malgré le choc brutal sur le marché de l'emploi, le taux d'insertion des volontaires du SMV se maintient à 70 %.

En parallèle, l'intensification des actions de communication a facilité les recrutements de fin d'année ainsi que la constitution d'un vivier conséquent pour l'exercice à venir.

Enfin, afin de pouvoir, à terme, présenter l'intégralité des volontaires au permis B, et compte tenu de l'augmentation des effectifs, il est prévu de créer une nouvelle compagnie d'instruction à la conduite au 3^e RSMV de La Rochelle. En parallèle, la préparation et le passage des permis ont été confiées aux centres de Brest et d'Ambérieu-en-Bugey.

Les crédits du BOP DSNJ ont fait l'objet d'une annulation à hauteur de 2,5 M€ en AE et en CP dans le cadre de la loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020. La réserve de précaution n'a pas été levée.

OPÉRATION STRATÉGIQUE (OS) : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ**1. Description**

La JDC, dont la mise en œuvre relève de la DSNJ, assure la diffusion de l'esprit de défense auprès des jeunes Français. Elle s'appuie sur le recensement des jeunes citoyens opéré par les mairies et prévoit une sensibilisation des jeunes aux droits et aux devoirs du citoyen ainsi que la détection des jeunes en situation d'échec scolaire.

La DSNJ assure, par ailleurs, la coordination de l'ensemble des dispositifs du plan égalité des chances mis en œuvre par les armées, directions et services (classes de défense et de sécurité globales, cadets de la défense...).

La JDC est une obligation légale pour tous les jeunes Français âgés de 16 à 25 ans.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		1	2	3	(4) = (3) - (1) - (2)	1	2	3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subvention et Transfert	30 000		30 000,00	0	30 000		30 000	0	0		
OB	Organisation et soutien JDC	3 177 093		3 132 633	-44 459	3 162 515		2 556 767	- 605 748	614 690	Nb jeunes	4,2
OB	Conduite et Prestations JDC	12 753 577		7 970 660	- 4 782 917	12 753 577		8 151 108	- 4 602 469	614 690	Nb jeunes	13,0
Total		15 960 670		11 133 294	- 4 827 376	15 946 092		10 737 874	- 5 208 218			

Commentaires

Le PLF 2020 a été construit sur une base de 792 745 jeunes mais la crise sanitaire a bouleversé les conditions de l'exécution de la mission de la DSNJ. *In fine*, seuls 614 690 jeunes ont pu réaliser leur JDC selon trois formats différents (JDC « classique », JDC adaptée et JDC en ligne).

OB « Subventions et transferts » :

Il s'agit de la subvention versée à l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

OB « Organisation et Soutien métiers JDC » :

L'écart entre la consommation et la prévision s'élève à - 0,04 M€ en AE et - 0,606 M€ en CP.

S'agissant des AE, les deux confinements se sont traduits par une baisse importante des coûts de déplacement des intervenants JDC et par l'annulation de nombreuses missions.

Ainsi, en AE, les dépenses de déplacement des personnels ont baissé de 0,28 M€ (annulation des déplacements dans le cadre des séminaires de formation) et les dépenses de transport des intervenants et encadrants ont baissé de 0,12 M€ (non-paiement de frais de déplacements en raison des confinements).

Cependant, les contraintes sanitaires (acquisition de masques et de produits de protection sanitaire) ont conduit à une augmentation des dépenses de service de 0,08 M€ en fin d'année. Les dépenses de matériels techniques ont augmenté également de 0,08 M€ pour équiper les personnels dans le cadre du télétravail (acquisition de portables).

Par ailleurs, les dépenses de réalisation des modules ont augmenté de 0,18 M€ à la suite du paiement des factures de 2019.

S'agissant des CP, les dépenses de déplacements des personnels et de transports des intervenants et encadrants baissent de respectivement 0,29 M€ et 0,19 M€. Les dépenses de fonctionnement des sites diminuent de 0,13 M€ en raison de la suspension des JDC lors des périodes de confinement.

OB « Conduite et prestations JDC » :

L'écart entre la consommation et la prévision s'élève à - 4,782 M€ en AE et - 4,602 M€ en CP.

Cette OB regroupe les dépenses de transport et d'alimentation des jeunes qui représentent près de 80 % du budget de l'UO JDC en LFI.

Les jeunes n'ont pas bénéficié de la prise en charge de leur alimentation dans le cadre de la JDC adaptée et de la JDC en ligne, soit à compter de la mi-mars 2020. Les dépenses d'alimentation en AE et CP se sont élevées à 2,90 M€ et 3,18 M€ contre une prévision à 6,54 M€ dans le PAP accompagnant le PLF 2020, soit un écart de - 3,64 M€ en AE et - 3,36 M€ en CP.

Pour les dépenses de transport, les deux périodes de confinement et lors de la mise en œuvre de la JDC en ligne se sont traduites par une absence de dépense en la matière.

Les dépenses de transport des jeunes se sont élevées en AE à 5,07 M€ et en CP à 4,97 M€ contre une prévision en PAP de 6,22 M€ soit une baisse en AE et en CP de respectivement 1,15 M€ et 1,25 M€.

Les marchés et conventions pour l'alimentation et l'achat de tickets de bus sont engagés chaque début d'année sur la prévision du nombre de jeunes devant réaliser leur JDC. Compte tenu de la situation sanitaire en 2020, la DSNJ a effectué des retraits d'engagements pour éviter un report de charges conséquent, mouvement qui explique l'écart constaté entre la consommation brute issue de CHORUS et les montants présentés ci-dessus.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE**1. Description**

Le SMV est un outil militaire d'inclusion sociale et territoriale nécessaire pour de nombreux jeunes adultes de la République, en situation de rupture mais en quête de structuration personnelle, professionnelle et citoyenne.

Dans un cadre militaire, le SMV forme des jeunes français de 18 à 25 ans en situation précaire et identifiés comme décrocheurs, grâce à une formation comportementale et professionnelle pour les insérer dans une vie citoyenne et active.

Dispositif expérimental lors de sa création à l'été 2015, le SMV a été pérennisé à compter du 1^{er} janvier 2019.

Six régiments, centres et détachements couvrent le territoire métropolitain. Ils sont répartis sur cinq régions : Grand Est, Île-de-France, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le financement direct ou par voie de fonds de concours des formations professionnelles est assuré par les opérateurs locaux d'insertion ou par les régions.

Pour 2020, l'objectif du nombre de volontaires incorporés se situait à 1 200 (pour 1 500 en 2022). Malgré les conséquences de la crise sanitaire, le SMV est parvenu à incorporer 1 091 volontaires tout en maintenant son niveau d'insertion à 70 %.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le PLF 2020 avait été construit sur une base de 1 000 volontaires stagiaires (VS) dont la formation professionnelle, jusqu'en 2018, était financée en grande partie par le ministère du travail et ses opérateurs. Ce domaine ayant été réformé en 2019, les charges liées à la formation professionnelle ont augmenté.

La formation professionnelle des VS incorporés au 1^{er} RSMV au cours de l'exercice 2020 a été financée par des subventions versées par la région Grand Est sur un fonds de concours ouvert à cet effet (comme en 2019).

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Formation et soutien formation	1 800 000	1 300 000	3 572 064	472 063	1 800 000	1 300 000	3 151 524	51 524	1 091	Nbre volontaire	2 888
OB	Rayonnement et recrutement	700 000		1 041 665	341 665	700 000		740 880	40 880	1 091	Nbre volontaire	679
	Total	2 500 000	1 300 000	4 613 728	813 728	2 500 000	1 300 000	3 892 404	92 404			

Commentaires

La convention 2019 entre la région Grand Est et le 1^{er} RSMV relative au financement de la formation professionnelle des VS est entrée en phase de bilan en septembre 2020.

En parallèle, une nouvelle convention est entrée en vigueur en 2020 pour les VS de ce millésime et le fonds de concours du SMV a fait l'objet d'un premier abondement de 1,173 M€ en novembre 2020. Un complément sera versé en 2021 comme le prévoit la convention support.

OB « Formation et soutien de la formation » :

Les écarts positifs entre la prévision et la consommation s'élèvent respectivement à 0,472 M€ en AE et 0,051 M€ en CP. Ils résultent essentiellement :

- des coûts liés aux marchés de formation interne (CLéA, POPE et formation spécifique des cadres) qui ne sont plus financés par des organismes extérieurs pour 0,38 M€ ;
- de la mise en œuvre d'un nouveau centre d'instruction à la conduite qui a nécessité la commande de véhicules (environ 0,1 M€).

Les deux points précédents cumulés ont généré une consommation complémentaire de 0,485 M€ en AE.

Par ailleurs, les nombreux engagements complémentaires de la gestion 2020 ont entraîné la consommation d'un complément en CP de 0,051 M€. Cet écart positif fut cependant limité car les organismes de formation professionnelle, à la suite des décalages des cursus, ont allongé les délais de facturation.

OB « Rayonnement et recrutement » :

Les écarts positifs entre la prévision et la consommation s'élèvent respectivement à 0,341 M€ en AE et 0,04 M€ en CP. Ils s'expliquent essentiellement ainsi :

- la consommation complémentaire de 0,341 M€ en AE matérialise l'intensification des actions de communication afin de maximiser le recrutement des VS sur l'intégralité du second semestre 2020 ainsi que pour le début 2021 (objectif 2021 maintenu à 1 200 VS). Cet effort a largement contribué aux 1 091 recrutements de 2020 ;

2. en CP, l'écart positif tient à la mise en œuvre d'actions supplémentaires de communication dès juin 2020 en vue de réaliser les objectifs de recrutement. Cet effort s'étant poursuivi également au cours du dernier trimestre et les campagnes en cours, le différentiel entre AE et CP était encore important en fin d'exercice.

SYNTHÈSE ACTION 01

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (EN M€)

Niveau	Description	Prévision LFI	Prévision FdC/AdP du PLF	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/AdP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	JDC	15,961	0	11,133	- 4,827	15,946	0	10,738	- 5,208
OS	SMV	2,5	1,3	4,613	0,813	2,5	1,3	3,892	0,092
		18,461	1,3	15,747	- 4,013	18,446	1,3	14,630	-5,116

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	OS	PLF/PLR	Engagements		Paiements					Total
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022		
OS	JDC	PLF	3,03	15,96	15,95	2,40	0,01	0,64	18,99	
		PLR	2,35	11,13	10,74	1,46	0,07	1,21	13,49	
OS	SMV	PLF	0,14	3,80	3,80	0,01	0,00	0,13	3,94	
		PLR	1,93	4,61	3,89	2,16	0,00	0,49	6,54	
	Écarts (PLR-PLF)		1,11	-4,01	-5,12	1,21	0,07	0,93	1,04	

SUIVI DES FONDS DE CONCOURS

Niveau	OS	Prévision LFI	Consommation AE	Écart Consommation / Prévisions	Consommation CP	Écart Consommation / prévision
OS	Contributions diverses au profit du SMV	1 300 000	1 108 739	- 76 069	1 376 069	76 069
OS	Sépultures de guerre et lieux de mémoire (SEPU)					
	Total					

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

02 – Politique de mémoire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Politique de mémoire		11 007 428 10 642 061	11 007 428 10 642 061		11 007 428 10 978 906	11 007 428 10 978 906

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 430 000	5 365 677	6 430 000	5 665 021
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 430 000	5 365 677	6 430 000	5 665 021
Titre 5 : Dépenses d'investissement		82		22 922
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		82		22 922
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 577 428	5 276 301	4 577 428	5 290 963
Transferts aux ménages	57 428		57 428	
Transferts aux collectivités territoriales	900 000	639 096	900 000	642 787
Transferts aux autres collectivités	3 620 000	4 637 205	3 620 000	4 648 176
Total	11 007 428	10 642 061	11 007 428	10 978 906

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La consommation des crédits de l'action 2 « Politique de mémoire » s'établit, en 2020, à 10,71 M€ en AE et 10,97 M€ en CP. La réserve de précaution n'a pas été levée sur le BOP 167 Mémoire.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : MÉMOIRE

1. Description :

Les actions de mémoire recouvrent l'organisation des cérémonies liées à la mémoire des guerres et conflits contemporains, l'édition de la revue « Les chemins de la mémoire » et diverses opérations à caractère pédagogique.

Le budget des subventions et transferts permet d'apporter un soutien à des acteurs publics ou privés (établissements publics, collectivités territoriales, associations, fondations, etc.) pour la réalisation de projets mémoriels de toute nature : manifestations commémoratives et éducatives, représentations théâtrales, expositions, création ou rénovation d'espaces mémoriels.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FdC/AdP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FdC/AdP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Actions de mémoire	4 350 000		4 220 195	- 129 805	4 350 000		4 417 182	67 182	20	Nbre événements	220 859
OB	Subventions et transferts	1 600 000		1 226 590	- 373 410	1 600 000		1 229 381	- 370 619	227	Nbre subventions	5 416
Total		5 950 000		5 446 785	- 503 215	5 950 000		5 646 563	- 303 437			

L'OS « Mémoire » présente une consommation de 5,44 M€ en AE et de 5,64 M€ en CP, en sous-consommation de - 0,50 M€ en AE (soit - 8,4 % par rapport à la LFI) et de - 0,30 M€ en CP (soit - 5,1 % par rapport à la LFI), principalement en raison des conséquences de la crise sanitaire sur le nombre de subventions versées.

OB « Actions de mémoire » :

Cette OB a donné lieu à 4,22 M€ d'engagements en AE et à 4,42 M€ de paiements en CP. Elle affiche une sous-consommation de - 0,13 M€ en AE (soit - 2,9 % par rapport à la LFI) et une surconsommation de + 0,06 M€ en CP (soit + 1,5 % par rapport à la LFI).

- Commémorations

Les crédits de l'opération budgétaire ont permis de financer, en 2020, 14 cérémonies, comprenant les journées nationales commémoratives, les célébrations liées aux thématiques mémorielles comme le 150^{ème} anniversaire de la guerre de 1870-1871 à Gravelotte, les commémorations des combats à Montcornet et le 70^{ème} anniversaire de l'engagement du bataillon français de l'ONU en Corée ainsi que les hommages nationaux à M. Jean Daniel et à deux compagnons de la Libération M. Edgar Tupët-Thomé et M. Daniel Cordier. L'ensemble de ces cérémonies a représenté un coût de 0,56 M€.

La DPMA a également en charge l'organisation logistique du défilé du 14 juillet et un montant de 2,89 M€ y a été consacré.

Enfin, 0,62 M€ a été consacré au remboursement de la Ville de Paris pour les frais engendrés lors de la pose et dépose du mobilier urbain en vue des cérémonies du 14 juillet 2019 ainsi que celles du 8 mai et des 11 novembre 2016 et 2017.

Si les cérémonies et commémorations qui se sont déroulées dans un format plus réduit, afin de respecter des contraintes sanitaires, ont produit des économies, l'activité « Commémorations » présente une surconsommation de 0,31 M€ en CP en raison des surcoûts de la cérémonie du 14 juillet estimée par le PAP accompagnant le PLF 2020 à 2,4 M€. En effet, l'organisation spécifique du 14 juillet 2020 a entraîné des dépenses nouvelles pour environ 0,5 M€ (réorganisation des tribunes et nouveaux plans, études de sol, études topographiques, stabilisation de la tribune présidentielle, surcoûts des « mesures COVID » mises en œuvre par les entreprises prestataires...).

- Éditions et actions pédagogiques

La dotation pour cette activité de l'opération budgétaire a donné lieu à 0,09 M€ d'engagements en AE et à 0,10 M€ de paiements en CP. Elle affiche une sous-consommation de - 0,25 M€ en AE (soit - 27,1 % par rapport à la LFI) et une sous-consommation de - 0,24 M€ en CP (soit - 29,7 % par rapport à la LFI).

En raison de la crise sanitaire, les actions pédagogiques mémorielles notamment l'opération « Héritiers de Mémoire », la journée nationale des trinômes académiques et l'organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation n'ont pu être organisées.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OB « Subventions et transferts » :

Les crédits de l'OB ont été consommés à hauteur de 1,22 M€ en AE et en CP, soit une sous-consommation de 0,37 M€ due à la crise sanitaire.

Les subventions versées en 2020 ont financé 81 projets (0,98 M€) conduits par divers organismes (associations, fondations, collectivités territoriales...) portant sur la mémoire des conflits contemporains, en particulier à l'occasion de « l'Année de Gaulle ». Ces projets ont permis, entre autres, de réaliser des opérations de collecte et de préservation d'archives, de recherche historique, des actions pédagogiques, l'édification de monuments commémoratifs ou encore le financement d'un portail numérique consacré à la guerre d'Algérie.

En 2020, cette enveloppe comprenait également le financement d'une mesure nouvelle concernant la participation à la lutte contre les préjugés et les discriminations par la réalisation d'actions de toutes formes à vocation pédagogique. Sur les 0,5 M€ prévus, 0,47 M€ ont été consommés.

Les subventions versées en 2020 ont également financé 147 projets mémoriels (0,09 M€), menés par des établissements scolaires, impliquant 10 499 élèves et enseignants. La crise sanitaire a cependant conduit de nombreux établissements scolaires à renoncer à leurs projets pédagogiques. À titre de comparaison, 705 projets de ce type avaient été soutenus en 2019,

Enfin, la subvention versée en 2020 à l'ONAC-VG (150 k€) a financé plusieurs projets, dont la mise en œuvre du programme « Hommage aux combattants d'Afrique », et permis le déploiement d'outils pédagogiques, dans le cadre du module mémoire de la JDM du SNU, conçu et réalisé par la DPMA.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : SÉPULTURES DE GUERRE ET LIEUX DE MÉMOIRE**1. Description :**

L'opération stratégique « sépultures de guerre et lieux de mémoire » finance l'entretien, la valorisation et la rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale. Elle soutient également le tourisme de mémoire.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FdC/AdP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FdC/AdP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Opérations "lieux de mémoire" réalisés par l'État	1 580 000		1 204 812	- 375 188	1 580 000		1 267 648	- 312 352	230 000	Nb sépultures	6
OB	Subventions et transferts	3 420 000	57 428	4 060 428	+ 583 000	3 420 000	57 428	4 060 428	+ 583 000	850 000	Nb sépultures	5
Total		5 000 000	57 428	5 265 240	+ 207 812	5 000 000	57 428	5 328 076	+ 270 648			

Un montant de 5,26 M€ en AE et 5,32 M€ en CP a été consommé sur l'OS « sépultures de guerre et lieux de mémoire », en surconsommation de + 0,20 M€ en AE (soit + 4,1 % par rapport à la LFI) et de + 0,27 M€ en CP (soit + 5,3 % par rapport à la LFI), notamment par réallocation de crédits de l'OS Mémoire.

OB « Opérations « Lieux de mémoire » réalisées par l'État » :

Les crédits de l'OB ont été consommés à hauteur de 1,20 M€ en AE et 1,26 M€ en CP, soit une sous-consommation de -0,37 M€ en AE (- 23,7 % par rapport à la LFI) et de -0,31 M€ en CP (- 19,7 % par rapport à la LFI).

Cet écart porte principalement sur la consommation des crédits prévus pour l'entretien et la rénovation des sépultures de guerre à l'étranger, effectués par les ambassades (hors Algérie et Maroc). Il s'explique surtout par les retards de travaux observés au second trimestre en raison de la crise sanitaire et qui n'ont pu être totalement rattrapés en fin d'année.

OB « Subventions et transferts » :

Les crédits de l'OB ont été consommés à hauteur de 4,06 M€ en AE et en CP, soit une surconsommation de + 0,58 M€ en AE et en CP (+ 17,04 % par rapport à la LFI).

L'essentiel de la dotation de l'OB, soit 2,47 M€ (hors fonds de concours) a été versé à l'ONAC-VG pour réaliser l'entretien des sépultures de guerre en France, en Algérie et au Maroc, ainsi que des hauts lieux de la mémoire nationale.

Conformément à la LFI, l'ONAC-VG a ainsi perçu intégralement les crédits destinés à l'entretien courant des sites (2,25 M€) et au soutien des collectivités territoriales pour la rénovation des monuments aux morts (0,10 M€) ainsi que les crédits pour la valorisation des sépultures de guerre (0,12 M€).

Bien que la crise sanitaire ait perturbé le programme d'entretien des sites mémoriels, notamment le lancement des études sur les sites dégradés de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) et de la ferme de Navarin (Marne), les travaux de restauration des portails de la basilique de la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais), ainsi que la mise en sécurité de la nécropole de Luynes (Bouches-du-Rhône), ont pu être conduits. De même, ont été lancés les travaux de la nécropole d'Ambleny (Aisne) et des ossuaires de Notre-Dame-de-Lorette, ainsi que les études préparatoires à des travaux de restauration de sites fortement dégradés ou présentant des risques pour la sécurité, dont les nécropoles de la Doua (Rhône) et de Saint-Mandrier (Var), de la crypte ossuaire de Champigny-sur-Marne et du monument ossuaire de Navarin.

En fin d'année, un redéploiement de crédits issus des marges de manœuvre constatées en gestion sur les activités publication et subventions « mémoire » a permis d'octroyer à l'ONAC-VG un complément de dotation à hauteur de 0,75 M€ pour la rénovation des sépultures de guerre et des Hauts lieux de la mémoire nationale afin, notamment, d'affermir la dernière tranche de l'opération de restauration des ossuaires de la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette.

En outre, un soutien financier de 0,78 M€ a été apporté à quatre projets, dans le cadre de partenariats pour la rénovation ou la création de lieux mémoriels conduits par des associations ou des collectivités territoriales : la rénovation de la carrière Wellington à Arras (Pas-de-Calais), les Chemins de mémoire en Morvan (Nièvre) et les Jardins de la paix (Somme).

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	OS	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	
OS	Mémoire (MEM)	PLF	0,33	5,95	5,95	0,33	0	0	6,28
		PLR	0,24	5,45	5,65	0,04	0	0	5,69
OS	Sépultures de guerre et lieux de mémoire (SEPU)	PLF	0,47	5,06	5,06	0,47	0	0	5,52
		PLR	0,13	5,27	5,33	0,07	0	0	5,40
Écarts (PLR-PLF)			- 0,43	- 0,30	- 0,03	- 0,69	0	0	- 0,72

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES FONDS DE CONCOURS

La répartition des fonds de concours, des attributions de produits réalisés et des ressources exceptionnelles est la suivante :

Niveau	OS	Prévision LFI	Consommation	Écart Consommation / Prévisions
OS	Sépultures de guerre et lieux de mémoire (SEPU)	57 428	57 428	

Le montant de l'indemnité annuelle due par le gouvernement belge aux autorités françaises pour l'entretien des tombes militaires belges en France perçu en 2020 au titre de 2019 est de 57 428 €.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	8 500	8 500			1 000	1 000
Transferts	8 500	8 500			1 000	1 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	4 026 903	4 026 903	2 620 000	2 620 000	3 427 428	3 427 428
Transferts	4 026 903	4 026 903	2 620 000	2 620 000	3 427 428	3 427 428
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)					10 000	10 000
Transferts					10 000	10 000
Universités et assimilés (P150)					4 800	4 800
Transferts					4 800	4 800
Total	4 035 403	4 035 403	2 620 000	2 620 000	3 443 228	3 443 228
Total des transferts	4 035 403	4 035 403	2 620 000	2 620 000	3 443 228	3 443 228

PROGRAMME 169

RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Comptant près de 2,3 millions de ressortissants, le monde combattant rassemble tous ceux qui, anciens combattants, victimes civiles de guerre, conjoints survivants, peuvent se prévaloir du bénéfice du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), ainsi que les associations et fondations qui œuvrent pour la mémoire des conflits du XX^{ème} siècle.

Le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » retrace les actions et interventions réalisées au profit du monde combattant et destinées à témoigner la reconnaissance de la Nation à leur égard. Le dispositif déployé concerne pour l'essentiel la reconnaissance de la qualité de combattant, d'ancien combattant ou de victime de guerre selon les conditions et les procédures définies par le CPMIVG et la mise en œuvre des droits et avantages accordés aux combattants, anciens combattants et victimes de guerre.

Conformément à la loi de finances initiale pour 2020, le ministère des armées a poursuivi la consolidation des droits des ressortissants du CPMIVG tout en renforçant l'équité entre les différentes générations du feu. Ainsi, la mesure d'augmentation du montant de la pension militaire d'invalidité touchée par les conjoints survivants de grands invalides ayant agi comme tierce personne apportant des soins constants pendant une durée minimum de 15 années de vie commune et de soins constants a bien été mise en œuvre.

De plus, les mesures adoptées en 2019 ont poursuivi leurs effets comme l'attribution de la carte du combattant aux militaires qui justifient de quatre mois de présence en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 ou encore celles issues du plan d'action décidé par le Président de la République en faveur des harkis et de leurs familles, pour un montant de plus de 6 M€.

L'exercice 2020 a également été marqué par la modernisation des deux opérateurs de la politique de reconnaissance et de réparation déployée en faveur du monde combattant.

2020 a été une année remarquable pour l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) qui a vu son contrat d'objectifs et de performance, portant sur la période 2020-2025, adopté par son conseil d'administration. En outre, la crise sanitaire a démontré toute la pertinence et l'efficacité de son maillage départemental qui a permis la continuité du service de proximité au profit de ses ayants droit.

L'Institution nationale des invalides (INI) a poursuivi en 2020 le vaste programme de travaux de rénovation de ses infrastructures, dont la création d'un pôle de réhabilitation post-traumatique, avec quelques aménagements de calendrier du fait de la crise sanitaire. La contribution du personnel de l'Institution à la lutte contre l'épidémie pour préserver la santé de ses pensionnaires a été reconnue par l'éligibilité à la prime exceptionnelle attribuée en 2020 aux personnels soignants (0,39 M€). La crise sanitaire a par contre entraîné une diminution des recettes propres de l'établissement du fait de la suspension temporaire des activités externes (cabinet dentaire, hôpital de jour, ...).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles
INDICATEUR 1.1	Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité
OBJECTIF 2	Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible
INDICATEUR 2.1	Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent
OBJECTIF 3	Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible
INDICATEUR 3.1	Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent
INDICATEUR 3.2	Nombre de titres/cartes anciens combattants traités et délai moyen des dossiers
OBJECTIF 4	Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût
INDICATEUR 4.1	Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles

INDICATEUR mission

1.1 – Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai moyen de traitement du flux de dossiers de pension militaire d'invalidité	jours	220	228	220	230	263	220

Commentaires techniques

Source des données : données informatiques saisies dans l'application E-pmi.

Organisme responsable de la collecte et de la synthèse des données de base : sous-direction des pensions de la DRH-MD.

Mode de calcul :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 31 décembre 2015 et pour lesquels une décision a été prise au cours de l'année civile

Dénominateur : Nombre total de dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 31 décembre 2015 et pour lesquels une décision a été prise.

L'indicateur est calculé pour tous types d'instances (ou demandes) confondues : premières demandes, renouvellements, aggravations, nouvelles infirmités, exécutions judiciaires, taux du grade, réversions, etc.

Le délai de traitement d'un dossier correspond à la période se situant entre le premier enregistrement de la demande de pension auprès de l'administration (SDP, hôpital d'instruction des armées (HIA), base de défense ou ONAC) et l'envoi de la décision. La date de dépôt est connue puisqu'elle conditionne la date de paiement de la pension. Elle constitue en outre la date d'ouverture de l'instance.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les instances 2019-2020 ont été traitées en 263 jours en moyenne pour une prévision initiale au PAP 2020 annoncée à 220 jours puis portée à 230 jours au PAP 2021. Le stock historique, antérieur au 1^{er} janvier 2016, a cependant été quasi entièrement résorbé (98,0 %). En effet, le traitement des demandes les plus anciennes du flux est demeuré une priorité. La crise sanitaire n'a cependant pas permis de maintenir la production à un niveau suffisamment satisfaisant pour traiter les instances les plus récentes dans les meilleurs délais. La crise COVID a eu pour effet de :

- réduire le fonctionnement à hauteur de 50 %, en moyenne, des effectifs sur la mission invalidité militaire du 17 mars au 12 juillet 2020 en raison du confinement puis des mesures adaptées de déconfinement, entraînant ainsi une baisse de production des décisions ;
- suspendre les expertises médicales, sur consigne de l'ordre national des médecins, le 17 mars 2020. Elles n'ont pu reprendre qu'à compter du mois de septembre du fait de priorités parfois données par certains experts à la médecine de soins. Le poids de l'arrêt des expertises sur les résultats est évalué à environ 40 jours.

Cependant, le déploiement du portail PMI s'est poursuivi en 2020, contribuant ainsi à simplifier les démarches des demandeurs en matière de constitution des dossiers. Son déploiement sur internet, prévu en 2021, permettra d'optimiser le potentiel de l'outil, la majorité des demandes d'aggravation et de renouvellement étant adressées par des personnels rayés des contrôles et qui n'ont pas accès au portail dédié, accessible à ce jour sur Intradef.

OBJECTIF**2 – Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible****INDICATEUR****2.1 – Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent	Nb	19 310	19 510	19 500	19 500	19 965	19 500

Commentaires techniques

L'indicateur est mesuré chaque trimestre et consolidé annuellement.

Sources des données : CNMSS à compter de 2011.

Le mode de calcul utilisé est un ratio : nombre de dossiers de soins médicaux gratuits / nombre d'agents directement affectés à l'activité.

Le numérateur représente le nombre de dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage traités dans l'année (soins effectués en France). Le nombre de dossiers traités correspond au nombre de flux papier (volets issus des carnets de soins gratuits, feuilles de soins, factures, titres à payer) et électroniques (feuilles de soins électroniques) reçus et traités (aussi bien réglés que rejetés), affectés des coefficients de majoration suivants :

- traitement d'un volet simple (ou feuille de soins papier ou électronique ou facture + indus + duplicatas) = 1 ;
- entente préalable (hospitalisation, transport, appareillage, actes paramédicaux, laboratoires) = x 12 ;
- cures thermales = x 6.

Le dénominateur représente le nombre d'agents de catégorie B (encadrants des salles de décompte) et C, en équivalent temps plein (congés annuels ou maladie non décomptés) directement affectés au règlement des dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage, lissés sur l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La cible initiale fixée au PAP 2020 (19 500 dossiers traités par agent en moyenne) a été dépassée : la moyenne s'établit à 19 965 dossiers par agent. Ce résultat s'explique principalement par la baisse des effectifs — 3 départs à la retraite en 2020, non remplacés — qui s'inscrit dans le contexte de la diminution continue du nombre de dossiers de soins traités liée à la diminution des effectifs bénéficiaires potentiels, en raison de l'âge avancé de la majorité d'entre eux (plus de 70 % ont plus de 75 ans). Par ailleurs, la part des feuilles de soins électroniques (FSE) a augmenté (42,3 % vs 32,5 % en 2019), favorisant ainsi la performance du traitement des dossiers.

Cependant, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a fortement affecté le traitement des dossiers de soins en 2020. En effet, elle a eu le double effet de réduire considérablement, pendant une période, le nombre de dossiers de soins reçus (en raison des hospitalisations reportées, des fournisseurs d'appareillage fermés, des cures reportées ou stations thermales fermées, de moindres déplacements, etc.) ainsi que le nombre d'agents de la CNMSS, confinés ou maintenus à leur domicile, eu égard à leur vulnérabilité.

Les résultats enregistrés sont donc à mettre en perspective avec le contexte particulier lié à la crise sanitaire.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

3 – Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible

INDICATEUR

3.1 – Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent	Nb	968	1843	1340	1220	904	1 000

Commentaires techniques

Mode de calcul :

- *le numérateur* représente le nombre de demandes de cartes, titres et statuts générationnels, instruites, aboutissant à une attribution, un rejet ou une mise en instance extrait sur la période de l'application KAPTA de gestion et de suivi des demandes de cartes et titres. Un coefficient de pondération de 0,5 est appliqué aux dossiers mis en instance ou classés sans suite dans la mesure où l'instruction de la demande est incomplète ;
- *le dénominateur* représente les effectifs équivalents temps plein travaillés (ETPT), affectés à l'instruction des dossiers considérés sur l'application de gestion KAPTA sur la période, dans les services départementaux et des collectivités d'outre-mer ou à statut particulier, dans les trois services d'Afrique du nord et à la direction générale.

Sources des données : services départementaux, d'outre-mer et d'Afrique du Nord de l'ONAC-VG

INDICATEUR

3.2 – Nombre de titres/cartes anciens combattants traités et délai moyen des dossiers

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de cartes et titres traités		44 139	Non connu	58 725	44 800	33 225	58 725
Délai moyen de traitement des dossiers	jours	139	Non connu	135	140	145	135

Commentaires techniques

Mode de calcul :

3.2.1 Nombre de cartes et titres : décompte cumulatif annuel des cartes et titres **traités**.

Les cartes et titres traités correspondent au nombre de demandes de cartes, titres et statuts générationnels instruits aboutissant à une attribution, un rejet ou une mise en instance extrait sur la période de l'application KAPTA. Un coefficient de pondération de 0,5 est appliqué aux dossiers mis en instance ou classés sans suite dans la mesure où l'instruction de la demande est incomplète.

3.2.2 Le délai moyen de traitement des dossiers est calculé sur le seul périmètre de la carte du combattant. Il traduit le délai entre la date de dépôt de la demande et la date de la décision d'attribution de la carte du combattant.

Calcul : ratio. Au numérateur, somme des délais entre la date de dépôt de la demande et la date de la décision favorable d'attribution de la carte du combattant / au dénominateur, nombre de dossiers jugés favorablement.

Sources des données : extraction KAPTA

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.1

Le nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent est en baisse par rapport à 2019 et inférieur à la prévision 2020. Pour mémoire, dans le PLF 2021, une diminution de l'activité « cartes et titres » avait déjà été anticipée (les diminutions anticipées étaient liées à une baisse de l'activité de traitement de dossiers et un ajustement à la baisse des effectifs compensant partiellement l'activité moindre) mais sans lien avec la crise sanitaire. Or, celle-ci a fait décroître le volume des demandes auprès des services de l'ONAC-VG lors du premier confinement.

Plusieurs facteurs expliquent cette diminution du nombre de dossiers traités :

- l'observation majeure est que le nombre de cartes du combattant délivrées au titre de l'Algérie 62/64 (2 000) est inférieur à celui attendu. Légitimement, 6 000 à 7 000 cartes auraient dû être attribuées en 2020 à ce titre ;
- la crise sanitaire a fortement impacté la vie de la population concernée et a eu pour conséquence un ralentissement notable de l'activité associative combattante avec pour corollaire la diminution du nombre de demandes de cartes et titres par leurs adhérents et les publics touchés par leurs initiatives (congrès, assemblées générales, permanences, stands etc.).

INDICATEUR 3.2

La crise sanitaire a influé sur le délai de traitement des titres et cartes d'anciens combattants en 2020. Cet événement a allongé le délai moyen observé pour les commissions de 2020, sachant que ce délai mesure la période entre la date de réception du dossier par le service et celui de la décision d'attribution. Un grand nombre de dossiers parvenus durant le premier confinement dans les services, n'a pu être saisi qu'à partir de la mi-mai et la majorité de ces demandes n'a pas pu être présentée à la commission du 9 juin. La commission suivante étant programmée le 15 septembre, les délais ont été automatiquement prolongés de la durée séparant ces 2 commissions, soit 98 jours.

OBJECTIF

4 – Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût

INDICATEUR

4.1 – Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI	€	410	404	401	401	416	401

Commentaires techniques

Cet indicateur ne concerne que l'activité hôtelière et thérapeutique au profit des pensionnaires de l'INI.

Mode de calcul :

- *le numérateur* représente le coût global (coût de fonctionnement, de rémunérations et charges sociales des personnels du centre des pensionnaires de l'INI) ;
- *le dénominateur* représente le nombre de journées réalisées au centre des pensionnaires au cours de l'exercice.

Sources des données : département achats finances, patientèle et systèmes d'information de l'INI.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La crise sanitaire a affecté significativement l'activité du centre des pensionnaires de l'Institution nationale des invalides (INI). Les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire ont en effet entraîné une fermeture temporaire de lits et ce jusqu'au mois d'août.

Même si plusieurs mesures de reprise d'activité — encadrées par des protocoles sanitaires stricts — ont permis la réouverture prudente et progressive à partir de septembre, ces adaptations à la situation sanitaire ont tout de même engendré une diminution de l'activité du centre des pensionnaires, estimée à 800 jours.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Par ailleurs, la prime exceptionnelle prévue par le décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 au bénéfice des personnels militaires et civils des établissements publics de santé dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 a été versée aux agents de l'INI. Le coût financier pour l'INI s'élève à 389 k€ dont 120 k€ au titre du personnel du centre des pensionnaires.

Dès lors, la diminution du nombre de journées effectivement réalisées au centre des pensionnaires de l'INI (dénominateur de l'indicateur) et l'augmentation des charges relatives à la masse salariale (numérateur) ont entraîné une réévaluation du coût de la journée d'un pensionnaire à 416 € (soit + 15 € par rapport à la prévision initiale inscrite au PAP 2020).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2020</i>				
	<i>Consommation 2020</i>				
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664		911 689 714 919 775 664	911 689 714
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783		660 200 000 689 555 783	660 200 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 300 000 4 766 997	115 722 613 110 792 752		121 022 613 115 559 750	121 172 613
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 300 000 4 766 997	40 100 000 32 712 870		45 400 000 37 479 867	45 550 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000 1 573 530		1 800 000 1 573 530	1 800 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613 76 506 352		73 822 613 76 506 352	73 822 613
03 – Solidarité	59 331 802 59 031 726	252 410 000 255 262 395		311 741 802 314 294 121	311 741 802
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine				0 0	0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000 230 050 645		226 100 000 230 050 645	226 100 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 251 750		310 000 251 750	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0 0	0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000 24 960 000		26 000 000 24 960 000	26 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	45 532 659 45 041 491			45 532 659 45 041 491	45 532 659
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 319 812			12 089 143 12 319 812	12 089 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 670 423			1 710 000 1 670 423	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933		18 622 944 19 561 933	18 622 944
Total des AE prévues en LFI	64 631 802	1 958 645 271	0	2 023 277 073	2 023 427 073
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+13 850 (hors titre 2)		+13 850	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+36 678 536 (hors titre 2)		+36 678 536	
Total des AE ouvertes		2 059 969 459 (hors titre 2)		2 059 969 459	
Total des AE consommées	63 798 723	1 994 948 527	0	2 058 747 251	

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2020		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention			
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664		911 689 714 919 775 664	911 689 714
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783		660 200 000 689 555 783	660 200 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 300 000 4 762 790	115 722 613 110 793 004		121 022 613 115 555 794	121 172 613
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 300 000 4 762 790	40 100 000 32 713 121		45 400 000 37 475 911	45 550 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000 1 573 530		1 800 000 1 573 530	1 800 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613 76 506 352		73 822 613 76 506 352	73 822 613
03 – Solidarité	59 331 802 59 031 726	252 410 000 255 262 395	13 700 000 13 152 000	325 441 802 327 446 121	325 441 802
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine				0 0	0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000 230 050 645		226 100 000 230 050 645	226 100 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 251 750		310 000 251 750	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0 0	0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000 24 960 000		26 000 000 24 960 000	26 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	45 532 659 45 041 491			45 532 659 45 041 491	45 532 659
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 319 812		13 700 000 13 152 000	25 789 143 25 471 812	25 789 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 670 423			1 710 000 1 670 423	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933		18 622 944 19 561 933	18 622 944
Total des CP prévus en LFI	64 631 802	1 958 645 271	13 700 000	2 036 977 073	2 037 127 073
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+13 850 (hors titre 2)		+13 850	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+36 678 536 (hors titre 2)		+36 678 536	
Total des CP ouverts		2 073 669 459 (hors titre 2)		2 073 669 459	
Total des CP consommés	63 794 516	1 994 948 779	13 152 000	2 071 895 295	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2019		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention			
	Consommation 2019				
01 – Administration de la dette viagère		1 673 800 000 1 676 122 108		1 673 800 000	1 673 800 000 1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000 974 947 108		965 300 000	965 300 000 974 947 108
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000 701 175 000		708 500 000	708 500 000 701 175 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	4 700 000 5 218 793	124 900 000 123 554 477		129 600 000	129 830 000 128 773 269
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	4 700 000 5 218 793	45 800 000 40 724 234		50 500 000	50 730 000 45 943 027
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000 1 780 109		2 200 000	2 200 000 1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000 81 050 134		76 900 000	76 900 000 81 050 134
03 – Solidarité	71 426 311 65 150 240	261 410 000 259 216 391	35 000 000 35 000 000	367 836 311	367 836 311 359 366 631
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine				0	0 0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000 232 567 483		234 700 000	234 700 000 232 567 483
03.32 – Subventions aux associations et œuvres diverses		310 000 248 908		310 000	310 000 248 908
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0	0 0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000	26 400 000 26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	57 627 168 51 382 820			57 627 168	57 627 168 51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 142		35 000 000 35 000 000	47 089 143	47 089 143 47 089 142
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 678 278			1 710 000	1 710 000 1 678 278
07 – Actions en faveur des rapatriés		23 331 015 29 256 618		23 331 015	23 331 015 29 256 618
Total des AE prévues en LFI	76 126 311	2 083 441 015	35 000 000	2 194 567 326	2 194 797 326
Total des AE consommées	70 369 033	2 088 149 593	35 000 000		2 193 518 626

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2019		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention			
	Consommation 2019				
01 – Administration de la dette viagère		1 673 800 000 1 676 122 108		1 673 800 000	1 673 800 000 1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000 974 947 108		965 300 000	965 300 000 974 947 108
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000 701 175 000		708 500 000	708 500 000 701 175 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	4 700 000 5 218 793	124 900 000 123 554 477		129 600 000	129 830 000 128 773 269
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	4 700 000 5 218 793	45 800 000 40 724 234		50 500 000	50 730 000 45 943 027
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000 1 780 109		2 200 000	2 200 000 1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000 81 050 134		76 900 000	76 900 000 81 050 134
03 – Solidarité	71 426 311 65 150 241	261 410 000 259 216 391	2 700 000 2 700 000	335 536 311	335 536 311 327 066 632
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine				0	0 0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000 232 567 483		234 700 000	234 700 000 232 567 483
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 248 908		310 000	310 000 248 908
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0	0 0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000	26 400 000 26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	57 627 168 51 382 820			57 627 168	57 627 168 51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 143		2 700 000 2 700 000	14 789 143	14 789 143 14 789 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 678 278			1 710 000	1 710 000 1 678 278
07 – Actions en faveur des rapatriés		23 331 015 29 256 618		23 331 015	23 331 015 29 256 618
Total des CP prévus en LFI	76 126 311	2 083 441 015	2 700 000	2 162 267 326	2 162 497 326
Total des CP consommés	70 369 034	2 088 149 593	2 700 000		2 161 218 627

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	70 369 033	64 631 802	63 798 723	70 369 034	64 631 802	63 794 516
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 218 793	5 300 000	4 766 997	5 218 793	5 300 000	4 762 790
Subventions pour charges de service public	65 150 240	59 331 802	59 031 726	65 150 241	59 331 802	59 031 726
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 088 149 593	1 958 645 271	1 994 948 527	2 088 149 593	1 958 645 271	1 994 948 779
Transferts aux ménages	2 087 900 685	1 958 335 271	1 994 696 777	2 087 900 685	1 958 335 271	1 994 697 029
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	13 000	0	0	13 000
Transferts aux autres collectivités	248 908	310 000	238 750	248 908	310 000	238 750
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	35 000 000	0	0	2 700 000	13 700 000	13 152 000
Dotations en fonds propres	35 000 000	0	0	2 700 000	13 700 000	13 152 000
Total hors FdC et AdP		2 023 277 073			2 036 977 073	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+36 692 386			+36 692 386	
Total*	2 193 518 626	2 059 969 459	2 058 747 251	2 161 218 627	2 073 669 459	2 071 895 295

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	32 969	150 000	13 850	32 969	150 000	13 850
Total	32 969	150 000	13 850	32 969	150 000	13 850

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2020		13 850		13 850				
Total		13 850		13 850				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/02/2020		15 000		15 000				
Total		15 000		15 000				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/12/2020		563 536		563 536				
Total		563 536		563 536				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		36 100 000		36 100 000				
Total		36 100 000		36 100 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		36 692 386		36 692 386				

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
110103	Demi-part supplémentaire pour les contribuables (et leurs veuves) de plus de 74 ans titulaires de la carte du combattant Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 884707 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1945 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 195-1-f, 195-6</i>	531	540	550
120126	Exonération de la retraite du combattant, des pensions militaires d'invalidité, des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre, de l'allocation de reconnaissance servie aux anciens membres des formations supplétives de l'armée française en Algérie (harkis) et à leurs veuves ainsi que de l'allocation viagère servie aux conjoints et ex-conjoints, survivants de harkis, moghaznis et personnels des autres formations supplétives de statut civil de droit local ayant servi en Algérie qui ont fixé leur domicile en France Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2018 : 1493520 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-4° (a, b et c), 81-12°</i>	165	160	155
100101	Déduction des versements effectués en vue de la retraite mutualiste du combattant Dédutions et abattements pratiqués sur le revenu global <i>Bénéficiaires 2018 : 155695 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-II-5°</i>	24	44	34
120143	Exonération des indemnités versées aux victimes des essais nucléaires français et à leurs ayants-droit Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2018 : 96 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2010 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-33° ter</i>	1	1	1
520108	Exonération de droits de mutation pour les successions des victimes d'opérations militaires ou d'actes de terrorisme Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1939 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-1° à 7°</i>	nc	nc	nc

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
520302	Réduction de droits en raison de la qualité du donataire ou de l'héritier (mutilé, etc.) Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1949 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 777 (2e al.), 778, 782</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		721	745	740

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

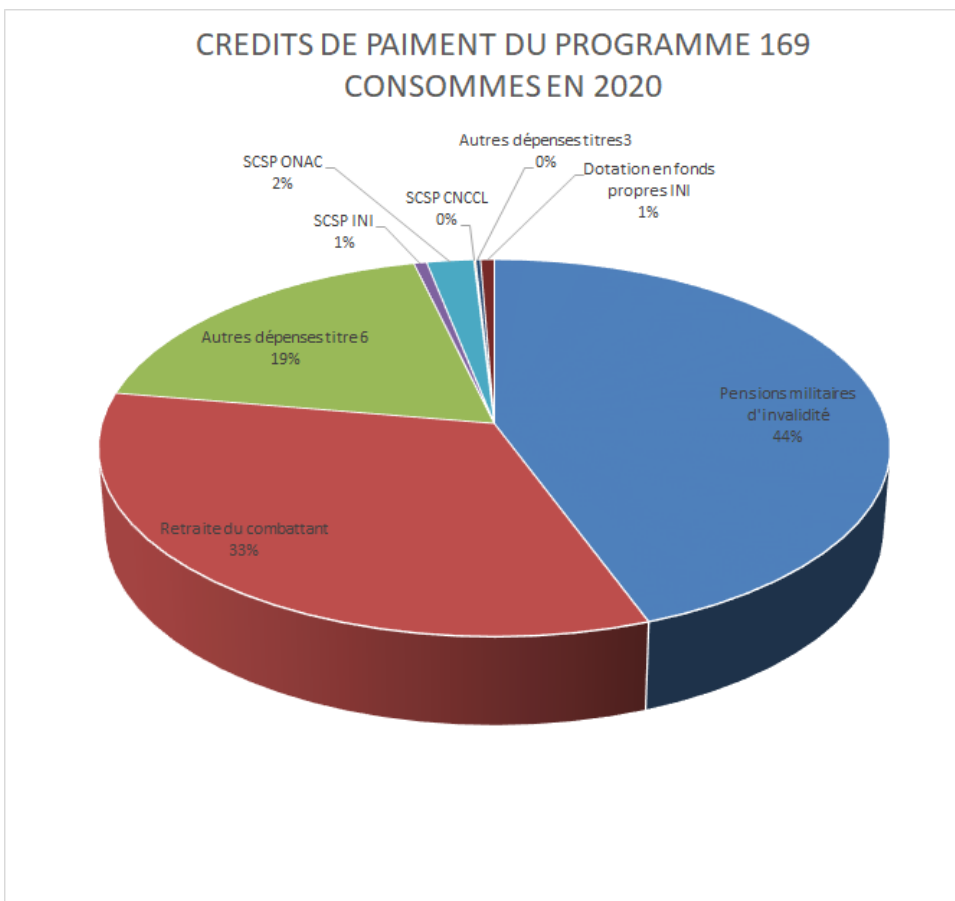
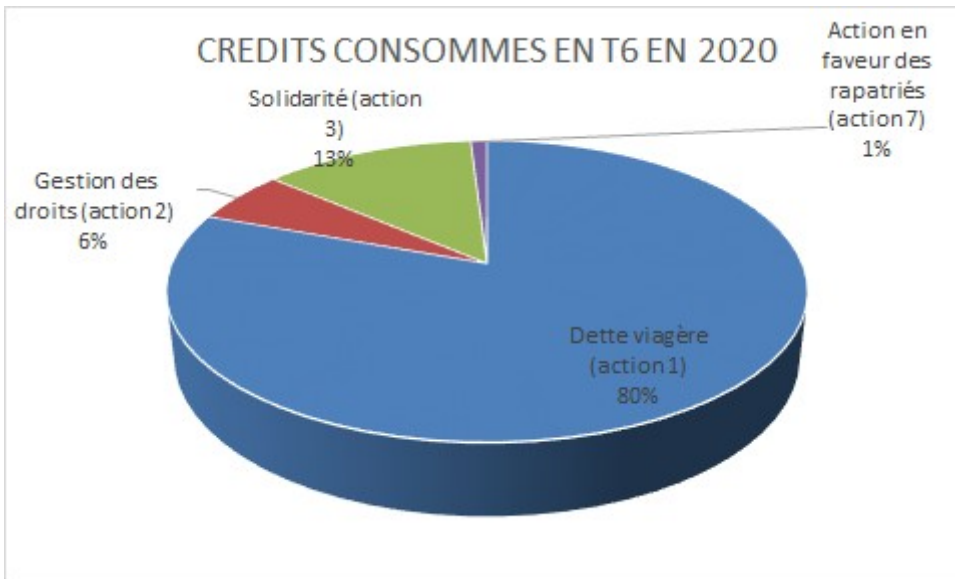
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

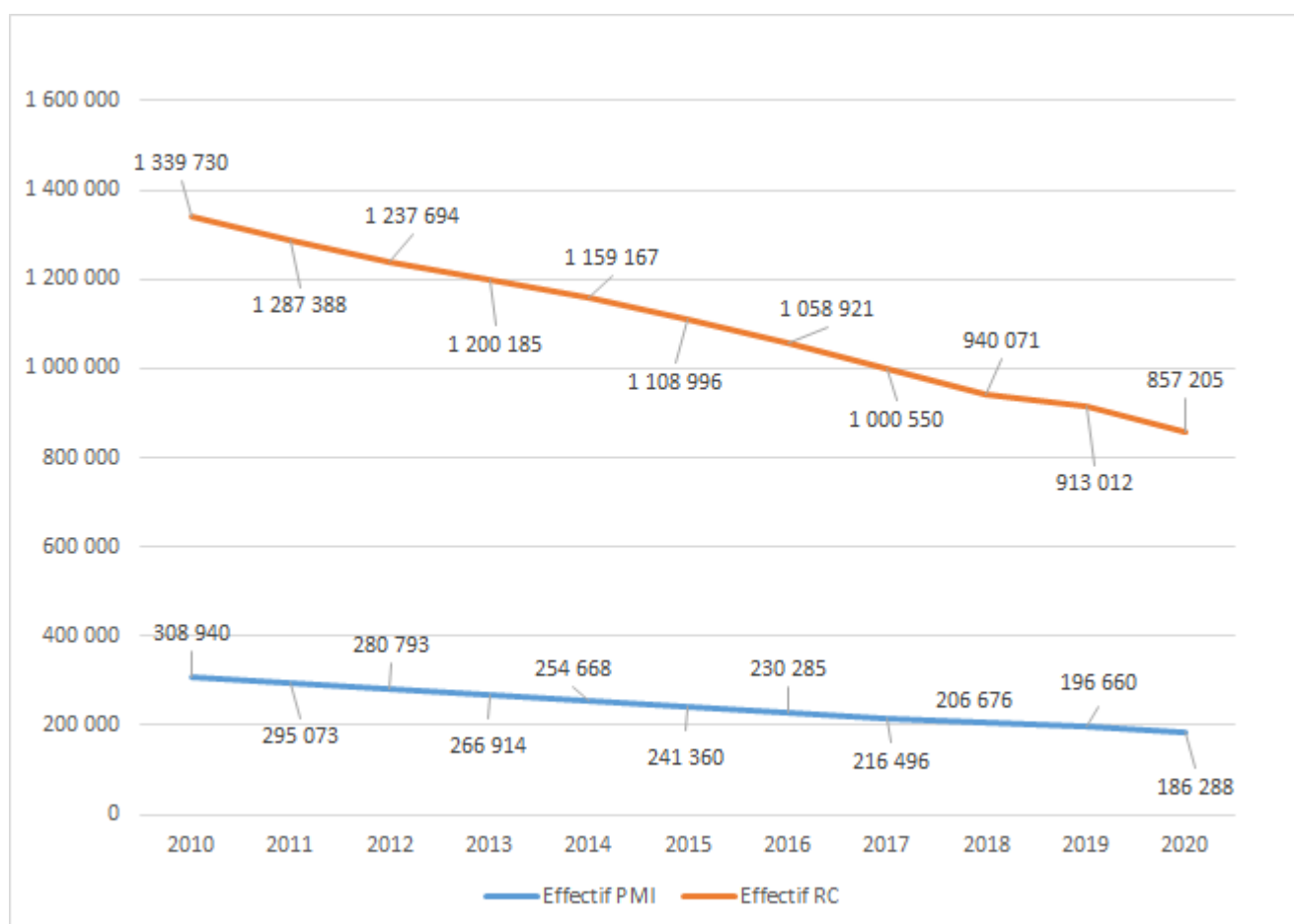
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714 1 609 331 447
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664	911 689 714 919 775 664		911 689 714 919 775 664	911 689 714 919 775 664
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783	660 200 000 689 555 783		660 200 000 689 555 783	660 200 000 689 555 783
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité		121 022 613 115 559 750	121 172 613 115 559 750		121 022 613 115 555 794	121 172 613 115 555 794
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		45 400 000 37 479 867	45 550 000 37 479 867		45 400 000 37 475 911	45 550 000 37 475 911
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000 1 573 530	1 800 000 1 573 530		1 800 000 1 573 530	1 800 000 1 573 530
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613 76 506 352	73 822 613 76 506 352		73 822 613 76 506 352	73 822 613 76 506 352
03 – Solidarité		311 741 802 314 294 121	311 741 802 314 294 121		325 441 802 327 446 121	325 441 802 327 446 121
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine			0 0			0 0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000 230 050 645	226 100 000 230 050 645		226 100 000 230 050 645	226 100 000 230 050 645
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 251 750	310 000 251 750		310 000 251 750	310 000 251 750
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes			0 0			0 0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000 24 960 000	26 000 000 24 960 000		26 000 000 24 960 000	26 000 000 24 960 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		45 532 659 45 041 491	45 532 659 45 041 491		45 532 659 45 041 491	45 532 659 45 041 491
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		12 089 143 12 319 812	12 089 143 12 319 812		25 789 143 25 471 812	25 789 143 25 471 812
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000 1 670 423	1 710 000 1 670 423		1 710 000 1 670 423	1 710 000 1 670 423
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933	18 622 944 19 561 933		18 622 944 19 561 933	18 622 944 19 561 933
Total des crédits prévus en LFI *	0	2 023 277 073	2 023 277 073	0	2 036 977 073	2 036 977 073
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+36 692 386	+36 692 386		+36 692 386	+36 692 386
Total des crédits ouverts	0	2 059 969 459	2 059 969 459	0	2 073 669 459	2 073 669 459
Total des crédits consommés	0	2 058 747 251	2 058 747 251	0	2 071 895 295	2 071 895 295
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 222 208	+1 222 208		+1 774 164	+1 774 164

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO





PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	2 023 277 073	2 023 277 073	0	2 036 977 073	2 036 977 073
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	2 023 277 073	2 023 277 073	0	2 036 977 073	2 036 977 073

Aucun amendement ne concernait le programme 169.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Report de crédits :

Le programme 169 n'a pas fait l'objet de reports de crédits sur fonds de concours.

Le programme 169 a fait l'objet d'un report de crédits hors fonds de concours de 15 000 € en AE et CP par arrêté du 14 février 2020.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Décret de virement :

Le programme 169 a fait l'objet d'un décret au 15 décembre 2020 portant virement de crédits en provenance du programme 167 pour 563 536 € afin de participer au financement des actions en faveur rapatriés.

Loi de finances rectificative :

La loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 a ouvert 36 100 000 € en AE et CP de crédits supplémentaires au bénéfice du programme 169.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 169 a fait l'objet d'une ouverture de crédits de crédits en AE et en CP de 13 850 € correspondant à des attributions de produits en provenance de la « Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens combattants et anciens militaires du royaume du Maroc » pour les dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	79 446 887	79 446 887	0	79 994 887	79 994 887
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	79 446 887	79 446 887	0	79 994 887	79 994 887

Les crédits de la réserve de précaution en AE et CP s'élevant respectivement à 79 446 887 € et 79 994 887 € ont été intégralement libérés en fin de gestion.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 2 059 969 459	CP ouverts en 2020 * (P1) 2 073 669 459
AE engagées en 2020 (E2) 2 058 747 251	CP consommés en 2020 (P2) 2 071 895 295
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 13 152 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 222 208	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 2 058 743 295

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 36 501 728					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 36 501 728	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 13 152 000	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 23 349 728	
AE engagées en 2020 (E2) 2 058 747 251	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 2 058 743 295	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 3 956	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 23 353 683	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 4 252 207
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 19 101 476

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Administration de la dette viagère

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714	1 571 889 714		1 571 889 714	1 571 889 714
		1 609 331 447	1 609 331 447		1 609 331 447	1 609 331 447
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714	911 689 714		911 689 714	911 689 714
		919 775 664	919 775 664		919 775 664	919 775 664
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000	660 200 000		660 200 000	660 200 000
		689 555 783	689 555 783		689 555 783	689 555 783

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 571 889 714	1 609 331 447	1 571 889 714	1 609 331 447
Transferts aux ménages	1 571 889 714	1 609 331 447	1 571 889 714	1 609 331 447
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées	911 689 714	919 775 664	911 689 714	919 775 664
01.11 – Retraite du combattant	660 200 000	689 555 783	660 200 000	689 555 783
Total	1 571 889 714	1 609 331 447	1 571 889 714	1 609 331 447

SYNTHESE ACTION 01

Niveau	Description	AE				CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733
	Total	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements			Paiements			
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	Total
OS	Reconnaissance et réparation	PLF		1 571,89	1 571,89				1 571,89
		PLR		1 609,33	1 609,33				1 609,33
	Ecart (PLR-PLF)			37,44	37,44				37,44

Sous-action

01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le PLF 2020 comprenait une mesure nouvelle, au profit des conjoints survivants de grands invalides, permettant d'améliorer une majoration de pension aux conjoints survivants de grands invalides justifiant d'au moins 15 ans de vie commune et de soins constants.

Ainsi, le décret n° 2019-1449 du 24 décembre 2019, pris en application de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, a permis le rehaussement de la majoration spéciale prévue à l'article L. 141-20 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) pour les conjoints et partenaires survivants de grands invalides ayant agi auprès d'eux comme tierce personne pour leur apporter des soins constants. Les durées de vie commune prises en compte et prévues par le décret ont été augmentées, ce qui conduit à une hausse des montants de la majoration.

L'arrêté du 28 août 2020 a porté le point PMI à 14,68 € au 1^{er} janvier 2020 à la suite de l'augmentation de l'indice de traitement brut – grille indiciaire (publié conjointement par l'INSEE et le service statistique de la DGAFP).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description

La sous-action 10 recouvre les dépenses relatives au paiement des pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre (PMIVG). Ces crédits sont reversés au CAS « Pensions » dont le programme 743 assure le règlement des pensions par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	PMI, pensions d'ayant-cause, allocations diverses	911 689 714	0	919 775 664	8 085 950	911 689 714	0	919 775 664	8 085 950	191 474	Nb pensionnés (effectif moyen)	4 797
Total		911 689 714	0	919 775 664	8 085 950	911 689 714	0	919 775 664	8 085 950			

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses exécutées sont supérieures de 0,9 % à la prévision LFI, soit + 8,1 M€. Elles correspondent, principalement, aux dotations versées au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions », programme 743, sur lequel est imputé le paiement des pensions militaires d'invalidité (PMI). Le montant total des versements 2020 effectués par le programme 169 au programme 743 s'établit à 918,4 M€.

Les pensions versées par le CAS aux bénéficiaires se sont élevées au total à 918,4 M€ en 2020, soit une baisse de 72,3 M€ par rapport à 2019 (990,7 M€), diminution qui reflète la baisse tendancielle des effectifs bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires s'établit à 186 288 au 31 décembre 2020. Le coût moyen unitaire par personne, sur la base de l'effectif moyen de 2020 (191 474) et de la consommation du CAS « Pensions », est de 4 797 €, en diminution de - 2,35 % par rapport à 2019.

La dépense constatée (918,4 M€) est plus importante que la prévision initiale en raison de l'application du « rapport constant » entre l'évolution de la valeur du point PMI et celle de l'évolution de l'indice de traitement brut – grille indiciaire, qui a conduit à une augmentation de 11 centimes au 1^{er} janvier 2020 (arrêté du 28 août 2020 portant la valeur du point PMI à 14,68 €). La situation en gestion a nécessité une ouverture de crédits par la LFR n° 2020-1473 du 30 novembre 2020.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés (1)	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre (2)	Évolution effectifs (en %)	Ratio (3)
2010	1 787 972 598	- 2,9 %	1 766 641 879	- 4,8 %	308 940	- 8,2 %	5 476
2011	1 709 250 000	- 4,4 %	1 679 177 940	- 5,0 %	295 073	- 4,5 %	5 560
2012	1 594 970 000	- 6,7 %	1 573 194 373	- 6,3 %	280 793	- 4,8 %	5 464
2013	1 490 700 000	- 6,5 %	1 470 719 340	- 6,5 %	266 914	- 4,9 %	5 370
2014	1 412 744 700	- 5,2 %	1 364 978 370	- 7,2 %	254 668	- 4,6 %	5 234
2015	1 295 550 000	- 8,3 %	1 278 408 380	- 6,3 %	241 360	- 5,2 %	5 155
2016	1 189 720 000	- 8,17 %	1 191 863 333	- 6,77 %	230 285	- 4,59 %	5 054
2017	1 141 350 000	- 4,07 %	1 133 370 077	- 4,91 %	216 496	- 5,99 %	5 073
2018	1 073 900 000	- 5,91 %	1 064 811 467	- 6,05 %	206 676	- 4,54 %	5 033
2019	965 300 000	- 10,11 %	990 659 826	- 6,96 %	196 660	- 4,85 %	4 912
2020	911 689 714	- 5,55 %	918 436 190	- 7,29 %	186 288	- 5,27 %	4 797

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – service des retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année.

Sous-action**01.11 – Retraite du combattant****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

En 2019, l'attribution de la carte du combattant a été étendue aux forces françaises présentes en Algérie entre 1962 et 1964[1], ouvrant droit à la retraite du combattant pour les bénéficiaires. 37 100 cartes ont été délivrées à ce titre depuis 2019 dont 2 003 cartes en 2020 (pour un montant estimé à 1,5 M€ en année pleine).

Par ailleurs, les retraites du combattant ont, comme les PMI, bénéficié de la revalorisation du point PMI, qui a été porté par l'arrêté du 28 août 2020 à 14,68 € au 1^{er} janvier 2020.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description

La sous-action 11 recouvre les dépenses relatives au paiement de la retraite du combattant. Ces crédits sont reversés au compte d'affectation spéciale « Pensions » dont le programme 743 assure le règlement des pensions par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Retraite du combattant	660 200 000	0	689 555 783	29 355 783	660 200 000	0	689 555 783	29 355 783	885 109	Nb pensionnés (effectif moyen)	781
Total		660 200 000	0	689 555 783	29 355 783	660 200 000	0	689 555 783	29 355 783			

Les dépenses exécutées correspondent aux dotations versées au CAS « Pensions », programme 743, sur lequel est imputé le paiement des retraites du combattant. Le montant du versement 2020 effectué par le programme 169 au programme 743, s'élève à 689,6 M€. Il tient compte de l'actualisation de la valeur du point PMI au titre du « rapport constant », pour un montant payé de 12,2 M€, dont 2,5 M€ au titre de la revalorisation de la valeur du point de PMI à 14,68 € au 1^{er} janvier 2020.

La dépense constatée est supérieure de plus de 29 M€ au montant inscrit en LFI. La situation en gestion a nécessité une ouverture de crédits par la LFR n° 2020-1473 du 30 novembre 2020.

En 2020, 691,4 M€ ont été versés par le CAS « Pensions », en baisse de 21,4 M€ par rapport à la dépense de 2019 (712,7 M€). En raison de la publication, le 1^{er} septembre 2020, de l'arrêté du 28 août portant revalorisation au 1^{er} janvier 2020 de la valeur du point PMI, le service des retraites de l'État (SRE) n'a pu mettre en paiement que la moitié du montant global afférent.

Les effectifs réels au 31 décembre 2020 s'élèvent à 857 205, soit un écart de - 0,52 % avec la prévision initiale (861 666). Ces effectifs prennent en compte les bénéficiaires de la mesure d'attribution de la carte du combattant aux forces françaises présentes en Algérie entre 1962 et 1964 (37 100 délivrées depuis 2019 dont 2 003 cartes en 2020).

Le rythme d'attribution constaté pour l'année 2020 ramène, à ce stade, l'objectif initialement prévu de 50 000 à 40 000 cartes.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés à la retraite du combattant

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés (1)	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre (2)	Évolution effectifs (en %)	Ratio (3)
2010	799 000 000	4,6 %	798 393 641	2,7 %	1 339 730	- 3,8 %	584
2011	793 000 000	- 0,8 %	798 646 610	0,0 %	1 287 388	- 3,9 %	608
2012	802 500 000	1,2 %	817 680 190	2,4 %	1 237 694	- 3,9 %	648
2013	821 300 000	2,3 %	851 696 988	4,2 %	1 200 185	- 3,0 %	699
2014	807 940 000	- 1,6 %	813 229 659	- 4,5 %	1 159 167	- 3,4 %	689

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés (1)	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre (2)	Évolution effectifs (en %)	Ratio (3)
2015	784 700 000	- 2,9 %	771 498 790	- 5,1 %	1 108 996	- 4,3 %	680
2016	756 600 000	- 3,6 %	737 259 266	- 4,4 %	1 058 921	- 4,5 %	680
2017	748 000 000	- 1,1 %	744 993 857	1,1 %	1 000 550	- 5,5 %	723
2018	743 843 717	- 0,6 %	733 269 561	1,6 %	940 071	- 6,0 %	756
2019	708 500 000	- 4,75 %	712 736 603	- 2,80 %	913 012	- 2,88 %	769
2020	660 200 000	- 6,82 %	691 374 757	- 3,0 %	857 205	- 6,11 %	781

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – service des retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année

SYNTHÈSE ACTION 01

Niveau	Description	AE				CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733
Total		1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements					
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	Total	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF		1 571,89	1 571,89					1 571,89
		PLR		1 609,33	1 609,33					1 609,33
	Ecart (PLR-PLF)			37,44	37,44					37,44

[1] Le gouvernement a décidé d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2019, la carte du combattant aux personnes présentes en Algérie pendant une durée de 4 mois ou 120 jours, entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964, dans le cadre des missions menées en Algérie après le 2 juillet 1962 conformément aux accords d'Evian, au titre des opérations extérieures (arrêté du 12 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 12 janvier 1994).

ACTION

02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité		121 172 613	121 172 613		121 172 613	121 172 613
		115 559 750	115 559 750		115 555 794	115 555 794
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		45 550 000	45 550 000		45 550 000	45 550 000
		37 479 867	37 479 867		37 475 911	37 475 911
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000	1 800 000		1 800 000	1 800 000
		1 573 530	1 573 530		1 573 530	1 573 530
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613	73 822 613		73 822 613	73 822 613
		76 506 352	76 506 352		76 506 352	76 506 352

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 300 000	4 766 997	5 300 000	4 762 790
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 300 000	4 766 997	5 300 000	4 762 790
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 300 000	4 766 997	5 300 000	4 762 790
Titre 6 : Dépenses d'intervention	115 872 613	110 792 752	115 872 613	110 793 004
Transferts aux ménages	115 872 613	110 792 752	115 872 613	110 793 004
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	40 250 000	32 712 870	40 250 000	32 713 121
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides	1 800 000	1 573 530	1 800 000	1 573 530
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides	73 822 613	76 506 352	73 822 613	76 506 352
Total	121 172 613	115 559 750	121 172 613	115 555 794

Sous-action

02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Cette prestation n'a pas fait l'objet de mesure spécifique.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

L'article L. 212-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) dispose que l'État doit gratuitement aux titulaires d'une pension d'invalidité les prestations médicales, paramédicales, chirurgicales, pharmaceutiques et de cures thermales nécessitées par les infirmités qui donnent lieu à pension ou appareillage. Le suivi sanitaire des anciens militaires est également pris en charge par l'État.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les articles L. 213-1 et R. 213-2 du CPMIVG disposent que les invalides pensionnés au titre du code ont droit aux appareils nécessités par les infirmités qui ont motivé la pension. Les appareils et accessoires sont fournis, réparés et remplacés aux frais de l'État tant que l'infirmité en cause nécessite l'appareillage.

La sous-action 21 retrace les crédits nécessaires à la prise en charge de ces prestations. Elle permet également de financer les frais de gestion de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), les expertises médicales prescrites aux demandeurs de pensions militaires d'invalidité et les affections présumées imputables au service (APIAS).

Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Accidents ou Affections Présumés Imputables Au Service - APIAS	8 600 000	0	9 466 018	866 018	8 600 000	0	9 461 811	861 811	NC	Nb bénéficiaires	
ACT	Appareillage et accessoires des mutilés	6 700 000	150 000	4 655 773	- 2 194 227	6 700 000	150 000	4 655 773	- 2 194 227	NC		
ACT	Dépenses de gestion de la CNMSS	5 300 000	0	4 747 012	- 552 988	5 300 000	0	4 747 012	- 552 988	1	CNMSS	4 747 012
ACT	Frais dép. bénéf. & médecins, expertises médicales	1 000 000	0	658 351	- 341 649	1 000 000	0	658 351	- 341 649		Nb actes	
ACT	Soins médicaux et suivi anciens militaires	23 800 000	0	20 872 162	- 2 927 838	23 800 000	0	20 872 162	- 2 927 838	47 783	Nb bénéficiaires	437
Total		45 400 000	150 000	40 399 317	- 5 150 683	45 400 000	150 000	40 395 109	- 5 154 891			

1. Les soins médicaux gratuits

Les bénéficiaires potentiels de soins médicaux gratuits sont des invalides titulaires d'une PMI. Le nombre d'invalides de droit direct au 31 décembre 2019 était de 137 039. Néanmoins les demandeurs, dénommés « bénéficiaires actifs » (utilisateur du carnet de soins), ne représentent qu'un tiers environ des invalides pensionnés, soit 45 680. Le coût moyen annuel par bénéficiaire est estimé à 437 € (482 € en 2019) pour un effectif moyen de 47 783 bénéficiaires.

Les dépenses d'intervention en soins médicaux gratuits sont partagées entre la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG, pour les services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

L'écart constaté de - 2,9 M€ par rapport à la prévision initiale résulte à la fois d'une diminution du coût moyen annuel par bénéficiaire et de la poursuite de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux soins médicaux gratuits et au suivi sanitaire des anciens militaires (hors frais de gestion de la CNMSS)

Année	LFI	Évolution %	Crédits consommés	Évolution %	Effectif au 31 décembre N-1 Bénéficiaires actifs	Évolution %
2010	67 327 000	2,0 %	51 759 664	- 17,2 %	77 026	- 3,8%
2011	55 474 682	- 17,6 %	51 142 139	- 1,2 %	71 226	- 7,5%
2012	50 200 000	- 9,5 %	45 217 859	- 11,6 %	68 168	- 4,3%
2013	42 900 000	- 14,5 %	40 109 000	- 11,3 %	63 068	- 7,5%
2014	38 620 000	- 10,0 %	37 865 344	- 5,6 %	57 838	- 8,3%
2015	35 100 000	- 9,1 %	35 583 975	- 6,0 %	55 334	- 4,3%
2016	33 500 000	- 4,6 %	31 857 917	- 10,5 %	56 918	- 4,6%
2017	31 600 000	- 5,7 %	28 966 095	- 9,1 %	54 620	- 4,0%
2018*	28 700 000	- 9,2 %	27 038 508	- 6,7 %	51 941	- 4,9%
2019*	27 400 000	- 4,5 %	24 550 520	- 9,2 %	49 885	- 4,0%
2020*	23 800 000	- 13,1 %	20 871 374	- 15,0 %	45 680	- 8,4%

*Dépense CHORUS hors rétablissement de crédits

2. L'appareillage des mutilés

Pour l'appareillage également, les dépenses d'intervention sont partagées entre la CNMSS, l'ONAC-VG (pour les services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

La dépense globale d'appareillage est de 4,7 M€ en AE/CP, soit une baisse de 30,5 % par rapport à la prévision initiale (- 2 M€). Cette évolution s'inscrit dans la tendance structurellement baissière des effectifs mais son importance reflète aussi une variation conjoncturelle notée en 2019 et qui s'est poursuivie en 2020 (diminution sensible de la prise en charge globale afférente à des postes relativement onéreux comme les appareillages de nouvelle génération).

Pour mémoire, la dépense en faveur des prothèses de nouvelle génération s'est élevée à 0,4 M€. Depuis 2015, ces prothèses sont accordées par la commission de secours et prestations complémentaires (CSPC), mise en place le 1^{er} juillet 2015 et rattachée à l'action sociale du ministère des armées (arrêté du 16 avril 2015).

Évolution des crédits consacrés à l'appareillage des mutilés (la dépense CERAH est incluse dans les crédits consommés jusqu'en 2010)

Année	LFI	Évolution %	Crédits consommés	Évolution %
2010	9 978 000	4,8 %	7 852 846	- 16,3 %
2011	8 500 000	- 14,8 %	7 286 304	- 7,2 %
2012	8 700 000	2,4 %	7 200 000	- 1,2 %
2013	7 500 000	- 13,8 %	7 300 987	1,4 %
2014	7 500 000	0,0 %	6 769 611	- 7,3 %
2015	7 500 000	0,0 %	6 848 847	1,2 %
2016	6 900 000	- 8,0 %	6 253 397	- 8,7 %
2017	7 800 000	13,04 %	6 460 515	3,3 %
2018	6 500 000	- 16,7 %	6 708 241	3,8 %
2019	7 000 000	7,7 %	5 357 249	- 20,1 %
2020	6 700 000	- 4,3 %	4 655 773	- 13,1 %

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

3. Les dépenses liées aux frais d'expertises médicales des pensions militaires d'invalidité

La consommation 2020 relative aux expertises médicales prescrites dans le cadre de l'instruction des demandes de pensions militaires d'invalidité s'élève à 0,7 M€. Cette consommation correspond à 3 832 actes pour un coût moyen de 172 €.

4. Les frais de gestion de la CNMSS

Les frais de gestion versés à la CNMSS au titre de la gestion administrative des soins médicaux gratuits et de l'appareillage s'élèvent à 4,7 M€, soit une diminution de 0,5 M€ par rapport à la consommation 2019 (5,2 M€). Pour mémoire, ils englobent depuis 2016 les frais de gestion des APIAS. La mutualisation des deux missions déléguées (SMG et APIAS) a permis d'atteindre la cible de 85 ETPMA (équivalents temps pleins moyens annuels) grâce aux économies d'échelle.

5. Affections présumées imputables au service (APIAS)

Les APIAS présentent une dépense nette de 6,5 M€, déduction faite d'un rétablissement de crédits. Le programme 169 a bénéficié à ce titre d'un rétablissement de crédits de 2,9 M€ en provenance de la gendarmerie.

Sous-action**02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Il n'y a pas eu de mesure spécifique concernant cette prestation.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

Les réductions accordées par la SNCF représentent 50 % ou 75 % des tarifs de transport du réseau. Les bénéficiaires potentiels, pensionnés au titre de l'Afrique du Nord, victimes civiles de guerre, réformés pensionnés hors guerre, doivent être pensionnés au moins à 25 % et être titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par l'ONAC-VG.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement des réductions de transport SNCF	1 800 000	0	1 573 530	- 226 470	1 800 000	0	1 573 530	- 226 470	34 980	Nb bénéficiaires	45

La dépense relative au remboursement des réductions accordées par la SNCF à certains invalides pensionnés a diminué de 11,6 % par rapport à 2019. Comme chaque année une part de cette diminution s'explique par la décroissance d'ayants droit en âge de voyager à laquelle s'ajoute, pour 2020, les restrictions de déplacement imposées notamment lors du premier confinement. La dépense évolue selon la fréquentation du réseau par les bénéficiaires et en fonction des tarifs SNCF. Le coût moyen exécuté en 2020 s'établit à 45 €.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des réductions de transport accordées aux invalides

Année	LFI	Évolution %	Crédits consommés	Évolution %	Effectif au 31 décembre N-1 Bénéficiaires actifs	Évolution %
2010	5 000 000	8,7 %	4 369 022	- 8,9 %	59 863	- 3,5 %
2011	4 731 294	- 5,4 %	3 035 657	- 30,5 %	52 462	- 12,4 %
2012	4 600 000	- 2,8 %	3 707 698	22,1 %	53 365	1,7 %
2013	3 300 000	- 28,3 %	3 986 045	7,5 %	51 938	- 2,7 %
2014	3 400 000	3,0 %	3 461 823	- 13,2 %	52 538	1,2 %
2015	3 474 830	2,2 %	3 228 992	- 6,7 %	49 436	- 5,9 %
2016	3 300 000	- 5,0 %	2 836 875	- 12,1 %	55 899	13,1 %
2017	3 200 000	- 3,0 %	2 500 376	- 11,9 %	45 732	- 18,2 %
2018	2 700 000	- 15,6 %	2 285 652	- 8,6 %	40 744	- 10,9 %
2019	2 200 000	- 18,5 %	1 780 109	- 22,1 %	35 116	- 13,8 %
2020	1 800 000	- 18,2 %	1 573 530	- 11,6 %	34 843	- 0,8 %

Sous-action

02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Il n'y a pas eu de mesure particulière pour 2020.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

La sous-action 23 a vocation à financer la section « Invalides de guerre » du régime général de l'assurance maladie ouverte en faveur des pensionnés qui ne détiennent pas déjà la qualité d'assuré social, pour couvrir les affections dont ils sont atteints et qui ne relèvent pas d'une prise en charge par les soins médicaux gratuits ou au titre de l'appareillage.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement à la CNAMTS des prestations versées	73 822 613	0	76 506 352	2 683 739	73 822 613	0	76 506 352	2 683 739	5 797	NA	13 794

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Pour 2020, la dépense constatée s'élève à 76,5 M€. Elle prend en compte un apurement 2019 de 3,4 M€, qui vient en déduction de la facturation 2020 de la CNAM (79,9 M€).

En 2020, le dispositif a bénéficié à un effectif moyen de 5 797 assurés pensionnés de guerre et le coût moyen par bénéficiaire s'établit à 13 794 €.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des prestations de sécurité aux invalides

Année	LFI	Évolution %	Dépenses d'exercice *	Évolution %	Dépenses exécutées	Évolution %	Effectifs (N-1)	Évolution
2011	124 238 636	- 3,9 %	122 119 967	- 10,7 %	107 449 213	- 17,3 %	16 374	3,0 %
2012	92 000 000	- 25,9 %	118 045 790	- 3,3 %	113 971 614	6,1 %	15 102	- 7,8 %
2013	103 000 000	12,0 %	110 384 796	- 6,5 %	102 723 808	- 9,9 %	13 482	- 10,7 %
2014	96 500 000	- 6,3 %	107 440 744	- 2,7 %	104 496 688	1,7 %	11 463	- 15,0 %
2015	94 600 000	- 2,0 %	102 353 206	- 4,7 %	97 268 070	- 6,9 %	10 061	- 12,2 %
2016	93 500 000	- 1,2 %	94 649 856	- 7,6 %	86 946 512	- 10,6 %	8 837	- 13,0 %
2017	85 200 000	- 8,9 %	89 492 600	- 5,4 %	84 335 341	- 3,0 %	7 704	- 12,8 %
2018	80 900 000	- 5,1 %	85 759 070	- 4,2 %	82 025 538	- 2,7 %	6 980	- 9,4 %
2019	76 900 000	- 4,9 %	83 404 601	- 2,7 %	81 050 134	- 1,2 %	6 149	- 11,9 %
2020 (*)	73 822 613	- 4,0 %	79 955 477	- 4,1 %	76 506 352	- 5,6 %	5 444	- 11,5 %

(*) Consommation réelle 2020 et effectifs réels au 31 décembre N-1

(1) Les dépenses d'exercice reprennent les dépenses N-1 facturées en année N par la CNAMTS.

(2) 2011 : effectif corrigé suite à la mise en place d'un nouveau logiciel de comptabilisation des effectifs

SYNTHÈSE ACTION 02

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/AdP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/AdP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	121 022 613	150 000	0	118 479 199	- 2 693 414	121 022 613	150 000	118 474 992	- 2 697 621

Les éléments ci-dessus intègrent à la consommation brute Chorus :

- les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- les recyclages d'AE ;
- les rétablissements de crédits ;
- la correction d'éventuelles erreurs d'imputation.

Cela explique un écart de + 2,9 M€ en AE et en CP avec le tableau en introduction de la justification au premier euro de l'action 02.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	0	121,17	121,17	0	0		121,17
		PLR	0	118,48	118,47	0	0	0	118,47

SUIVI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Niveau	OS	Prévision LFI	Consommation	Écart Consommation / Prévisions
OS	RRMC	150 000	13 850	136 150
Total		150 000	13 850	136 150

Les fonds de concours sont des attributions de produits et ressources exceptionnelles en provenance de la « Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens combattants et anciens militaires du royaume du Maroc », pour les dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés. En 2020, le BOP Réparation a perçu un montant de 13 850 € au titre de la gestion 2020. À l'instar de 2019, on constate une attrition du montant des attributions de produits en provenance du Maroc, d'où l'écart entre la consommation et la prévision initiale. La coopération a été redynamisée localement à l'automne 2020, dans l'espoir d'une remontée des montants financiers afférents.

ACTION

03 – Solidarité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>						
03 – Solidarité		311 741 802	311 741 802		325 441 802	325 441 802
		314 294 121	314 294 121		327 446 121	327 446 121
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine			0			0
			0			0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000	226 100 000		226 100 000	226 100 000
		230 050 645	230 050 645		230 050 645	230 050 645
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000	310 000		310 000	310 000
		251 750	251 750		251 750	251 750
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes			0			0
			0			0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000	26 000 000		26 000 000	26 000 000
		24 960 000	24 960 000		24 960 000	24 960 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		45 532 659	45 532 659		45 532 659	45 532 659
		45 041 491	45 041 491		45 041 491	45 041 491
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		12 089 143	12 089 143		25 789 143	25 789 143
		12 319 812	12 319 812		25 471 812	25 471 812
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000	1 710 000		1 710 000	1 710 000
		1 670 423	1 670 423		1 670 423	1 670 423

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	59 331 802	59 031 726	59 331 802	59 031 726
Subventions pour charges de service public	59 331 802	59 031 726	59 331 802	59 031 726
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	45 532 659	45 041 491	45 532 659	45 041 491
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143	12 319 812	12 089 143	12 319 812
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000	1 670 423	1 710 000	1 670 423
Titre 6 : Dépenses d'intervention	252 410 000	255 262 395	252 410 000	255 262 395
Transferts aux ménages	252 100 000	255 010 645	252 100 000	255 010 645
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre	226 100 000	230 050 645	226 100 000	230 050 645
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)	26 000 000	24 960 000	26 000 000	24 960 000
Transferts aux collectivités territoriales		13 000		13 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		13 000		13 000
Transferts aux autres collectivités	310 000	238 750	310 000	238 750
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses	310 000	238 750	310 000	238 750
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			13 700 000	13 152 000
Dotations en fonds propres			13 700 000	13 152 000
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions			13 700 000	13 152 000
Total	311 741 802	314 294 121	325 441 802	327 446 121

Sous-action**03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

La revalorisation annuelle des majorations légales fixée par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics[1] s'est élevée à 1,6 % pour les rentes servies en 2019 (majorations légales facturées au ministère des armées par les organismes mutualistes en 2020).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

Cette sous-action permet le financement des majorations légales et spécifiques des rentes mutualistes auxquelles les anciens combattants peuvent souscrire.

Les titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation ont en effet la possibilité d'adhérer à un dispositif particulier de rente viagère mutualiste.

Ce dispositif leur ouvre droit à une majoration légale et, dans la limite d'un plafond fixé par la loi de finances, au bénéfice d'une majoration spécifique variable selon l'âge et le délai de souscription, après la date de délivrance de la carte ou du titre. Le plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant est fixé à 125 points

d'indice des pensions militaires d'invalidité (PMI), soit 1 835 € au 1^{er} janvier 2020 (arrêté du 28 août 2020 portant le point PMI à 14,68 € au 1^{er} janvier 2020).

Les organismes mutualistes versent les majorations aux souscripteurs et sont remboursés l'année suivante par l'État.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Majoration des rentes mutualistes	226 100 000	0	230 050 645	3 950 645	226 100 000	0	230 050 645	3 950 645	322 059	Nbre bénéficiaires	714

La dépense d'exercice s'est élevée à 230,0 M€ en 2020, supérieure de 3,9 M€ à la prévision initiale, mais en baisse de 1,1 % par rapport à l'année précédente (232,6 M€).

La dépense d'exercice supérieure au montant inscrit en LFI s'explique par la revalorisation annuelle des taux de majoration légale en hausse sensible en 2019 par rapport aux années précédentes.

La baisse de la dépense par rapport à l'année précédente résulte, quant à elle, principalement de la diminution du nombre de bénéficiaires, et s'inscrit dans la tendance baissière constatée depuis plusieurs années. Les effectifs au 31 décembre 2020 ont diminué de 4,2 %.

Sur la dépense d'exercice, le coût moyen par bénéficiaire s'établit à titre indicatif à 714 €, en légère hausse par rapport à 2019.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux majorations des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre

Année	LFI	Évolution %	Dépenses d'exercice *	Évolution %	Dépenses exécutées	Évolution %	Effectifs (N-1)	Évolution
2009	239 084 921	5,6 %	238 379 213	3,1 %	226 300 160	2,1 %	423 356	-0,5 %
2010	247 000 000	3,3 %	243 349 025	2,1 %	255 428 078	12,9 %	418 164	-1,2 %
2011	255 062 820	3,3 %	247 536 855	1,7 %	247 536 855	-3,1 %	410 827	-1,8 %
2012	255 000 000	0,0 %	250 784 544	1,3 %	249 856 488	0,9 %	403 650	-1,7 %
2013	263 100 000	3,2 %	252 845 441	0,8 %	253 773 498	1,6 %	395 441	-2,0 %
2014	264 700 000	0,6 %	250 543 960	-0,9 %	250 543 960	-1,3 %	385 434	-2,5 %
2015	258 300 000	-2,4 %	253 806 168	1,3 %	253 806 168	1,3 %	375 054	-2,7 %
2016	261 700 000	1,3 %	250 533 831	-1,3 %	250 533 831	-1,3 %	362 770	-3,2 %
2017	252 000 000	-3,7 %	244 668 945	-2,3 %	244 668 945	1,3 %	353 031	-2,7 %
2018	247 400 000	-1,8 %	237 024 674	-3,1 %	237 024 674	-3,1 %	340 918	-3,4 %
2019	234 700 000	-5,1 %	232 567 483	-1,9 %	232 567 483	-1,9 %	328 943	-3,5 %
2020	226 100 000	-3,7 %	230 050 645	-1,1 %	230 050 645	-1,1 %	315 175	-4,2 %

* Les dépenses d'exercice correspondent aux dépenses de l'année N-1 facturées en année N par les sociétés mutualistes.

NB : 928 057 € de frais de gestion facturés en 2012 ont été payés en 2013.

[1] Arrêté du 18 décembre 2018 portant majoration de certaines rentes viagères.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sous-action

03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Cette sous-action n'a pas fait l'objet de mesure spécifique en 2020.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description

Cette sous-action retrace les subventions de fonctionnement versées à des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, ainsi qu'à des associations de victimes du terrorisme. En 2020, le ministère des armées a versé 23 subventions pour un montant total de 251 750 €. Parmi celles-ci, 7 subventions d'un montant supérieur à 10 000 € ont concerné :

- la participation du ministère des armées au fonctionnement de la fondation pour la mémoire de l'esclavage (40 000 €), reconnue d'utilité publique le 12 novembre 2019 ;
- l'Association française des victimes du terrorisme (30 000 €) ;
- la Flamme sous l'Arc de triomphe, Flamme de la Nation (30 000 €) ;
- l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (20 000 €) ;
- l'Association « SOLDIS Algérie » (18 000 €) ;
- l'Union nationale des associations de déportés et internés de la Résistance et familles de disparus (16 000 €) ;
- le Cercle sportif de l'Institution nationale des invalides (11 000 €).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions aux associations	310 000		251 750	- 58 250	310 000		251 750	- 58 250	24		

L'écart entre l'exécution et la programmation s'explique par un nombre de subventions versées plus faible qu'anticipé (23 dossiers de subventions en 2020, contre 28 dossiers en 2019), dans un contexte sanitaire dégradé.

Sous-action**03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes**

Cette sous-action finance la prise en charge par l'État des frais de pèlerinage des familles sur les tombes des « Morts pour la France ». Ces prestations sont assurées par l'ONAC-VG qui reçoit à cet effet une subvention du ministère des armées.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Aucun engagement ou paiement n'est intervenu sur cette sous-action en 2020. Les frais de pèlerinage des familles ont été pris en charge par l'ONAC-VG à partir des crédits qui lui ont été versés antérieurement pour ce même objet et non encore utilisés.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Indemnité, pécules frais de voyages sur les tombes											

Pour l'année 2020, les frais de pèlerinage ont été payés par l'ONAC à hauteur de 45 993 € sur les crédits qui lui ont été antérieurement versés à cette fin.

Sous-action**03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Cette sous-action retrace le montant de la subvention d'action sociale versée par le ministère des armées à l'ONAC-VG pour remplir sa mission de solidarité envers les anciens combattants et victimes de guerre. Elle n'a pas fait l'objet de mesure particulière pour 2020.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

La dotation (26 M€) finance l'action sociale allouée par l'ONAC-VG dont les priorités, définies par le conseil d'administration, sont :

- d'accorder une attention particulière aux ressortissants les plus isolés et les plus démunis ;
- d'améliorer l'accompagnement de la 4^{ème} génération du feu, en particulier des militaires blessés en opération ;
- de renforcer la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, notamment des nouvelles pupilles de la Nation, dont le nombre est en augmentation sensible depuis 2015.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le nombre d'interventions est en légère baisse, s'élevant en 2020 à plus de 41 000. Le nombre de bénéficiaires est de 23 000.

Les actes de terrorisme ont donné lieu à 56 jugements d'adoption sur 145 rendus en 2020.

À titre indicatif, et sous réserve des données du rapport annuel de l'Office, le tableau ci-dessous présente les principales dépenses d'action sociale de l'ONAC-VG en 2020 en France métropolitaine (hors dépenses en Afrique du Nord et à l'étranger) :

Catégorie de ressortissants	2020	
	Nombre d'interventions	Montant des dépenses (en M€)
Anciens combattants (hors OPEX)	12 039	6,5
Anciens combattants OPEX	2 755	1,9
Conjoints survivants	19 035	10,4
Pupilles de la Nation et orphelins de guerre majeurs	2 215	1,4
Pupilles de la Nation et orphelins de guerre mineurs	5 119	3,4
Victimes d'actes de terrorisme	242	0,2
TOTAL	41 405	23,7

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions pour œuvres sociales - hors effort de R & T (ONAC-VG)	26 000 000		24 960 000	- 1 040 000	26 000 000		24 960 000	- 1 040 000			

L'écart entre l'exécution et la programmation LFI s'explique par la non levée de la réserve de précaution (1,04 M€) en fin de gestion[1].

[1] Les crédits inscrits en réserve de précaution de la subvention pour l'action sociale de l'ONAC-VG ont été redéployés au profit de la dette viagère.

Sous-action

03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Il n'y a pas eu de mesure particulière pour 2020.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

L'ONAC-VG perçoit une subvention pour charges de service public (SCSP) pour couvrir les charges de masse salariale et de fonctionnement courant de sa direction générale, de l'ensemble de ses services départementaux, de ses services des collectivités d'outre-mer et du Maghreb, de ses hauts lieux de la mémoire nationale et de ses secteurs d'entretien

et de rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale. Les dépenses d'investissement, telles que celles concernant l'informatique et le patrimoine, sont aussi couvertes par la SCSP.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	45 532 659		45 041 491	- 491 168	45 532 659		45 041 491	- 491 168			
OB	Subventions d'investissement											

L'écart entre l'exécution et la programmation LFI s'explique par la levée partielle de la réserve de précaution (0,2 M€ sur 0,7 M€)[1] imputée sur cette activité. La baisse exceptionnelle de SCSP en 2020, par rapport à 2019 (- 12,1 M€), a été compensée par la contribution de la trésorerie de l'ONAC-VG (initialement estimée à 9,9 M€) à hauteur de 7,4 M€, portant le montant effectif des dépenses à 52,9 M€.

[1] Le solde du montant inscrit en réserve de précaution a été redéployé au profit de la dette viagère.

Sous-action

03.36 – Institution nationale des invalides : subventions

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Il n'y a pas eu de mesure particulière pour 2020.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Cette sous-action finance la subvention pour charge de service public allouée à l'Institution nationale des invalides (INI).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	12 089 143	0	12 319 812	230 669	12 089 143	0	12 319 812	230 669	1	SCSP	12 319 812
OB	Subventions d'investissement	0	0	0	0	13 700 000	0	13 152 000	- 548 000	1	SCSP	13 152 000
Total		12 089 143	0	12 319 812	230 669	25 789 143	0	25 471 812	-317 331			

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La subvention pour charges de service public attribuée à l'Institution nationale des invalides a été majorée d'un montant de 0,39 M€, permettant le versement de la prime exceptionnelle, dite « COVID » [1]. La SCSP s'élève ainsi à 12,3 M€, réserve de précaution déduite[2].

L'INI a par ailleurs bénéficié d'une dotation en fonds propres (DFP) de 13,2 M€ en CP, au titre de la participation financière de l'État à son programme de rénovation lourde de ses infrastructures, réserve de précaution déduite[3].

[1] Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle (...) dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

[2] Les crédits inscrits en réserve de précaution de la SCSP (0,16 M€) n'ont pas été levés au profit de son poste d'imputation mais redéployés au profit de la dette viagère.

[3] Les crédits inscrits en réserve de précaution pour la DFP (0,55 M€) libérés en fin d'année font l'objet d'une demande de reports sur 2021.

Sous-action**03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions**

Cette sous-action retrace les crédits versés à l'Ordre de la Libération - Conseil national des communes « Compagnons de la Libération » (CNCCL), qui regroupe les cinq communes titulaires de la Croix de la Libération : Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et Île-de-Sein.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	1 710 000	0	1 670 423	- 39 577	1 710 000	0	1 670 423	- 39 577			
Total		1 710 000		1 670 423	- 39 577	1 710 000		1 670 423	- 39 577			

L'écart entre l'exécution et la programmation LFI s'explique par la non levée de la réserve de précaution en fin de gestion.

SYNTHÈSE ACTION 03

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	311 741 802	0		314 294 121	2 552 319	325 441 802	0	327 446 121	2 004 319

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2 (EN M€)

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	Total
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	36,50	311,74	325,44	3,70	7,00	12,10	348,24
		PLR	36,50	314,29	327,45	4,25	7,00	12,10	350,79

ACTION

07 – Actions en faveur des rapatriés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933	18 622 944 19 561 933		18 622 944 19 561 933	18 622 944 19 561 933

Les crédits retracés à l'action 7 financent les aides versées au bénéfice des rapatriés et des harkis. Ces aides se composent :

- de l'allocation de reconnaissance, instituée par la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ; elle constitue la principale dépense de l'action 7, dont elle représente 88 % des crédits ;
- de l'allocation viagère définie par l'article 133 de la loi de finances n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 pour 2016 ;
- de divers soutiens, tels que des aides à la formation professionnelle, des aides au désendettement, des aides spécifiques aux conjoints survivants, des remboursements de cotisations retraites complémentaires ou encore des mesures de sauvegarde du toit familial.

L'ONAC-VG prend en charge l'instruction et le paiement de ces prestations qui sont financées par des subventions versées au programme 169.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'activité « Aides & mesures en faveur des rapatriés » qui recouvre les divers dispositifs en faveur des rapatriés ainsi que le dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis, moghaznis et personnels des diverses formations supplétives de statut civil de droit local et assimilés ne faisaient pas l'objet d'un financement sur crédits budgétaires mais faisaient l'objet d'un financement intégral sur la trésorerie de l'ONAC-VG estimé à, respectivement, environ 1 M€ et 2,1 M€.

Le dispositif de solidarité mentionné ci-dessus a fait l'objet d'une extension des critères d'attribution[1] conduisant à une montée en puissance du dispositif : la dépense consacrée à celui-ci en 2020 a ainsi atteint 6,12 M€ rendant nécessaire *via* les mouvements réglementaires de fin de gestion une contribution du programme 169 sur crédits budgétaires (cf. ci-dessous).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

La dotation 2020 de l'action 7 s'établit à 18,62 M€ pour le dispositif de l'allocation de reconnaissance et l'allocation viagère.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FdC/AdP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FdC/AdP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Allocation de reconnaissance	18 622 944		18 998 933	+ 375 989	18 622 944		18 998 933	+ 375 989	5 564	Nbr d'aides versées	3 414
ACT	Aides & mesures en faveur des rapatriés	0		563 000	+ 563 000	0		563 000	+ 563 000	187	Nbr d'aides versées	3 011

L'écart entre l'exécution et la programmation, s'agissant de l'allocation reconnaissance, provient de l'évolution du nombre de bénéficiaires et de leurs ayant droit. En effet ces derniers disposent d'une rente mensuelle supérieure ou égale à celle de leur conjoint décédé, d'où un surcoût par rapport au montant programmé.

Une subvention de 0,563 M€, non programmée en LFI et financée par décret de virement depuis les crédits du programme 167 dans le cadre des mouvements de fin de gestion[2], a été versée à l'ONAC-VG sur l'action « aides et mesures en faveur des rapatriés » en fin de gestion 2020 pour soutenir la trésorerie de l'opérateur mise à contribution pour les aides en faveur des enfants de harkis dont le montant total s'est élevé à 6,5 M€.

SYNTHÈSE ACTION 07

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/AdP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/AdP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	18 622 944	0		19 561 933	938 989	18 622 944	0	19 561 933	938 989

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2 (EN M€)

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements					
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	Total	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	0,00	18,62	18,62	0,00	0,00	0,00	0,00	18,62
		PLR	0,00	19,56	19,56	0,00	0,00	0,00	0,00	19,56
	Écarts (PLR/PLF)		0,00	0,94	0,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,94

[1] Décret n° 2020-513 du 4 mai 2020 modifiant le décret n° 2018-1320 du 28 décembre 2018.

[2] Décret n° 2020-1604 du 15 décembre 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 622 944	19 561 933	18 622 944	19 561 933
Transferts aux ménages	18 622 944	19 561 933	18 622 944	19 561 933
Total	18 622 944	19 561 933	18 622 944	19 561 933

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INI - Institution nationale des Invalides (P169)	47 089 142	14 789 143	12 089 143	25 789 143	12 319 812	25 471 812
Subventions pour charges de service public	12 089 142	12 089 143	12 089 143	12 089 143	12 319 812	12 319 812
Dotations en fonds propres	35 000 000	2 700 000		13 700 000		13 152 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	87 818 003	87 818 003	90 137 762	90 137 762	90 172 322	90 172 322
Subventions pour charges de service public	51 382 820	51 382 820	45 532 659	45 532 659	45 041 491	45 041 491
Transferts	36 435 183	36 435 183	44 605 103	44 605 103	45 130 831	45 130 831
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (P169)	1 678 278	1 678 278	1 710 000	1 710 000	1 670 423	1 670 423
Subventions pour charges de service public	1 678 278	1 678 278	1 710 000	1 710 000	1 670 423	1 670 423
Total	136 585 423	104 285 424	103 936 905	117 636 905	104 162 557	117 314 557
Total des subventions pour charges de service public	65 150 240	65 150 241	59 331 802	59 331 802	59 031 726	59 031 726
Total des dotations en fonds propres	35 000 000	2 700 000		13 700 000		13 152 000
Total des transferts	36 435 183	36 435 183	44 605 103	44 605 103	45 130 831	45 130 831

En 2020 la SCSP de l'INI a été versée à hauteur de 12,32 M€ afin de financer une prime exceptionnelle dite COVID pour un montant de 0,39 M€ non prévue dans le PAP 2020. La réserve de précaution située sur la SCSP de l'INI n'a pas été versée à l'établissement.

L'INI a par ailleurs bénéficié du versement d'une dotation en fonds propres, à hauteur de 13,15 M€ en CP, au titre de la participation financière de l'État à son programme de rénovation lourde de ses infrastructures. La réserve de précaution située sur la DFP n'a pas été versée à l'opérateur.

L'ONAC-VG a bénéficié du versement de la SCSP de 45,04 M€. La réserve de précaution positionnée sur la SCSP de l'ONAC-VG (0,69 M€) a été partiellement libérée pour être versée à l'opérateur à hauteur de 0,2 M€.

La ligne « *Transferts* » du programme 169 comprend la subvention de l'action sociale destinée aux ressortissants de l'Office, les dispositifs d'allocation reconnaissance et allocation viagère, ainsi que diverses aides et mesures en faveur des rapatriés.

Le CNCCCL a bénéficié du versement de la SCSP de 1,67 M€ après déduction de la réserve de précaution.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INI - Institution nationale des Invalides	0 0 0	409 418 398	7 0 9	0 0 0	5 0 4	0 0 0
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	0 0 0	853 845 814	24 0 22	5 0 3	0 0 0	0 0 0
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »	0 0 0	14 15 15	1 0 1	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	1 276 1 278 1 227	32 0 32	5 0 3	5 0 4	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

Les opérateurs du programme 169 présentent une sous-exécution du plafond d'emplois imputable à l'ONAC-VG et à l'INI.

Pour le premier, l'écart à la prévision résulte d'une anticipation de sa manœuvre de déflation de ses effectifs, prévue pour se dérouler sur la durée du contrat d'objectifs et de performance (- 114 ETPT en tout sur 2019-2025).

L'INI a connu des difficultés de recrutement particulières, liées à la crise sanitaire notamment du fait du bouleversement des concours paramédicaux.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	1 278	1 227

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-39	-50

Le schéma d'emplois négatif prévu au PLF 2020 a été amplifié par une anticipation du mouvement de déflation prévu par l'ONAC-VG, sans toutefois que cela ne remette en cause la qualité du service rendu aux ayants droit.

OPÉRATEURS

INI - INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

La crise sanitaire de la COVID-19 a contraint l'INI à modifier durant l'année 2020 une partie de son organisation. Ainsi, le premier confinement a entraîné une fermeture temporaire de lits au centre des pensionnaires jusqu'au mois d'août 2020. Toutefois, des mesures de reprise d'activité encadrées par des protocoles sanitaires stricts, ont permis la réouverture prudente et progressive du centre des pensionnaires à partir de septembre 2020.

De même, l'activité du centre de réhabilitation post-traumatique de l'INI a été très fortement réduite à 35 lits d'hospitalisation (au lieu d'une capacité normale de 60 lits) jusqu'en septembre 2020. Parallèlement, il y a eu une cessation complète des activités externes de l'INI, du cabinet dentaire et de l'hôpital de jour, pour des raisons liées aux contraintes des protocoles sanitaires.

Cette baisse d'activité s'est traduite par une perte de recettes propres de l'établissement de 0,66 M€, par rapport au budget initial 2020.

Parallèlement, conformément aux dispositions du décret n° 2020-568 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle a été versée à l'été 2020 aux agents de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. L'impact financier pour l'INI s'est traduit par une augmentation de 389 k€ de dépenses de personnel prise en compte dans le cadre de la SCSP dont le montant alloué a été porté à 12,48 M€ (contre 12,09 M€ en LFI). Toutefois, la réserve de précaution de 0,16 M€ n'ayant pas été levée, la SCSP versée à l'établissement au titre de 2020 s'élève à 12,32 M€.

La mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, correspondant à la réalisation de la totalité des travaux immobiliers et d'infrastructure a fait l'objet d'une exécution différée compte tenu des modalités afférentes aux marchés public (notification intervenue au mois de novembre 2020 et compte tenu de la mise en place du cantonnement différant le début au début de l'année 2021.

Toutefois, dans la continuité des efforts engagés précédemment, l'Institution a su affirmer sa volonté de maintenir un bénéfice sur résultat patrimonial à hauteur de 0,82 M€. Il était de 0,57 M€ en 2019.

Par ailleurs, le solde budgétaire, hors opérations liées au schéma directeur de l'infrastructure, est excédentaire de 1,88 M€.

Ces résultats sont en parfaite adéquation avec la trajectoire inscrite dans le contrat d'objectifs et de performance 2017-2021 de l'établissement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	47 089	14 789	12 089	25 789	12 320	25 472
Subventions pour charges de service public	12 089	12 089	12 089	12 089	12 320	12 320
Dotations en fonds propres	35 000	2 700		13 700		13 152
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	336					133
Transferts	336					133
Total	47 425	14 789	12 089	25 789	12 320	25 604

Les financements apportés à l'opérateur par l'État ont été conformes à la LFI. Une majoration a été attribuée en cours de gestion afin de couvrir le coût de la prime COVID payée aux agents de l'INI en juillet 2020.

L'écart sur la dotation en fonds propres provient de la non-levée de la réserve de précaution.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	26 222	23 601	Subventions de l'État	11 931	12 320
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	5 722	5 646	– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	11 931	12 320
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 676	10 772	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	11 828	12 003
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 850	1 935	Revenus d'activité et autres produits	11 958	10 873
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 850	1 935	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	25	0
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	510	661
Total des charges	35 898	34 373	Total des produits	35 717	35 195
Résultat : bénéfice		822	Résultat : perte	181	
Total : équilibre du CR	35 898	35 195	Total : équilibre du CR	35 898	35 195

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 134	2 096
Investissements	11 402	1 826	Financement de l'actif par l'État	13 152	13 155
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		300
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	11 402	1 826	Total des ressources	14 286	15 551
Augmentation du fonds de roulement	2 884	13 724	Diminution du fonds de roulement		

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le montant total des charges pour l'année 2020 s'élève à 34,37 M€, et celui des produits à 35,19 M€.

L'INI fait apparaître, pour la troisième année consécutive, un bénéfice sur le résultat patrimonial de 0,82 M€ (contre 0,57 M€ en 2019).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

Ces résultats s'inscrivent dans le prolongement des efforts engagés depuis quatre ans.

La capacité d'autofinancement de 2,09 M€ (1,77 M€ en 2019), abondée des financements de l'actif par l'État (dotation en fonds propres pour le Schéma Directeur de l'Infrastructure (SDI)) et par des tiers autres que l'État ont permis de réaliser l'ensemble des investissements programmés.

L'INI a comptabilisé une variation positive sur le fonds de roulement de 13,72 M€, dont 1,56 M€ déduction faite des opérations liées au SDI et d'autres opérations fléchées.

Le montant final du fonds de roulement permet à l'INI d'assurer 117 jours de fonctionnement.

Par ailleurs, en dépit du montant des restes à payer, qui s'élève à 23,15 M€, dont 20,92 M€ au titre du SDI, le niveau de trésorerie, au 31 décembre 2020, de 36,22 M€, dont 25,05 M€ de trésorerie fléchée, permet la soutenabilité budgétaire de l'établissement public.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	26 222	26 222	25 469	25 469
Fonctionnement	7 895	7 806	7 025	7 247
Intervention	0	0	0	0
Investissement	20 342	11 402	20 248	1 665
Total des dépenses AE (A) CP (B)	54 460	45 430	52 742	34 381
dont contributions employeur au CAS pensions	5 722	5 722	5 646	5 646

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	35 182	34 940
Subvention pour charges de service public	11 931	12 320
Autres financements de l'État	11 828	11 852
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 423	10 768
Recettes fléchées	13 152	13 605
Financements de l'État fléchés	13 152	13 273
Autres financements publics fléchés	0	331
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	48 334	48 545
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	2 904	14 165
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses générales		0	2 023	1 987	0	0	0	0	2 023	1 987
		0	1 541	1 775	0	0	0	0	1 541	1 775
Dépenses médicales		0	5 248	5 185	0	0	20 321	11 381	25 569	16 566
		0	4 987	4 951	0	0	20 234	1 646	25 221	6 597
Études et formations		0	624	633	0	0	21	21	645	654
		0	497	521	0	0	14	18	511	539
Ressources humaines		26 222	0	0	0	0	0	0	26 222	26 222
		25 469	0	0	0	0	0	0	25 469	25 469
Total		26 222	7 895	7 806	0	0	20 342	11 402	54 460	45 430
		25 469	7 025	7 247	0	0	20 248	1 665	52 742	34 381

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	1
Autres décaissements non budgétaires	0	226
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	227
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	2 904	14 134
Abondement de la trésorerie fléchée	2 716	12 153
Abondement de la trésorerie non fléchée	188	1 981
Total des besoins	2 904	14 361

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	2 904	14 165
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	12
Autres encaissements non budgétaires	0	184
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	2 904	14 361
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	2 904	14 361

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Commentaires sur les autorisations budgétaires

Dans le contexte de la crise sanitaire et de la gestion contrainte des établissements de santé, les résultats budgétaires de l'année 2020 pour l'Institution nationale des invalides sont positifs et permettent de consolider les premières étapes du nouveau projet d'établissement.

Ainsi, le montant des autorisations d'engagement consommées en 2020 s'élève à 52,74 M€ contre 54,46 M€ dans le BI 2020.

Il se répartit comme suit :

- 97 % pour les dépenses de personnel ;
- 93 % pour les dépenses de fonctionnement (prévisionnel non consommé au regard de la crise sanitaire) ;
- 100 % pour les dépenses d'investissement. La tranche ferme liée aux opérations d'infrastructure a été totalement engagée. Aucun écart significatif n'est constaté en 2020 par rapport au BI.

Le montant des crédits de paiement consommés en 2020 s'élève à 34,38 M€ contre 45,43 M€ dans le BI 2020.

La baisse des dépenses de personnel en AE et CP par rapport au BI (- 0,7 M€) fait suite notamment à la difficulté de recrutement des personnels paramédicaux.

La baisse des dépenses de fonctionnement par rapport au BI 2020 (- 0,8 M€ en AE et - 0,6 M€ CP) est consécutive à des dépenses non réalisées à la suite de la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement sont très majoritairement constituées par les opérations liées au schéma directeur de l'infrastructure (SDI). Cependant, à la différence de la situation en AE, les consommations de CP en 2020 relatives au SDI sont très inférieures au montant prévu dans le BI 2020 à savoir 10,37 M€, ce qui entraîne des reports de travaux.

Par ailleurs, au regard des contraintes sanitaires, plusieurs opérations n'ont pas pu faire l'objet de service fait sur l'exercice 2020. Ce report de charge sera inscrit lors du premier budget rectificatif de l'année 2021.

Parallèlement, les recettes pour l'année 2020, malgré la non-levée de la réserve de précaution de la SCSP, s'élèvent à 48,54 M€ dont 13,60 M€ de recettes fléchées essentiellement issues de la dotation en fonds propres versée par le ministère des armées au titre du financement du SDI.

Par ailleurs, dans le prolongement des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, la dotation annuelle de financement (DAF), versée par le ministère des solidarités et de la santé, a été augmentée de 0,02 M€ au titre des transports des personnels.

Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19 et de la cessation partielle d'activité, les recettes propres encaissées par l'établissement sont en diminution de 6 % environ par rapport au budget initial de 2020.

La crise sanitaire a également impacté l'activité et les recettes du centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés (CERAH), notamment dans le domaine de la formation.

En conclusion, les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années et décuplés pendant la crise sanitaire, se concrétisent par un solde budgétaire 2020 excédentaire de 14,16 M€, ramené à 1,88 M€, hors SDI et autres opérations fléchées.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	416	418	407
– sous plafond	409	418	398
– hors plafond	7		9
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	5		4

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

La crise sanitaire a eu un fort impact sur les recrutements de l'INI en conduisant à un décalage important des sorties de concours paramédicaux. En outre, l'établissement a réduit son besoin en effectif contractuel au regard de sa baisse d'activité de soins.

ONAC-VG - OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Les activités de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) ont subi un certain ralentissement pendant la période du premier confinement, mais l'établissement a pu s'adapter rapidement et mettre en place de nouvelles organisations de travail afin de poursuivre ses missions.

D'un point de vue financier, 2020 a été marquée par une diminution des dépenses de l'Office, due principalement à la crise sanitaire et à ses conséquences. Cependant, celle-ci a été en partie compensée par la forte augmentation des dépenses du plan d'aide apportée aux enfants de harkis, à la suite de l'élargissement réglementaire des conditions d'attribution de la prestation, entraînant ainsi pour l'ONAC-VG, une forte demande de ce type de dépense de guichet.

Dans ce contexte contraint, l'ONAC-VG a maintenu sa trajectoire de déflation d'effectifs, de réorganisation et de modernisation.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur						40
Transferts						40
P167 – Liens entre la Nation et son armée	4 027	4 027	2 620	2 620	3 427	3 427
Transferts	4 027	4 027	2 620	2 620	3 427	3 427
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	87 818	87 818	90 138	90 138	90 172	90 172
Subventions pour charges de service public	51 383	51 383	45 533	45 533	45 041	45 041
Transferts	36 435	36 435	44 605	44 605	45 131	45 131
P158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	101 975	101 975	91 356	91 356	86 473	86 473
Transferts	101 975	101 975	91 356	91 356	86 473	86 473
P175 – Patrimoines					4	4
Transferts					4	4

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	4	4				
Transferts	4	4				
P129 – Coordination du travail gouvernemental	10	10			4	4
Transferts	10	10			4	4
P123 – Conditions de vie outre-mer	5	5				
Transferts	5	5				
P743 – Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions		19 707				
Transferts		19 707				
Total	193 839	213 545	184 114	184 114	180 081	180 121

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) voté en LFI s'élève à 45,53 M€ en 2020. L'écart entre la réalisation 2020 et la programmation LFI s'explique par la levée partielle de la réserve de précaution (0,2 M€ sur 0,7 M€) imputée sur la SCSP. Le montant net de la SCSP perçue a donc été de 45,04 M€.

La baisse exceptionnelle de la SCSP de l'Office en 2020 (- 12,1 M€ par rapport au PLF 2019) a été compensée par un recours à la trésorerie de l'ONAC-VG prévu en LFI à hauteur de 9,9 M€.

Les crédits de transfert du programme 169 permettent d'accompagner les ressortissants les plus démunis et les plus fragiles, les conjoints survivants, les pupilles de la Nation, les blessés des opérations extérieures et les victimes d'actes de terrorisme. Ils permettent également de consolider les mesures prises en faveur de la reconnaissance de la Nation envers les anciens membres des formations supplétives et leurs ayants droit. Le montant des crédits versés par l'État à l'Office au titre de l'action sociale, en baisse par rapport à 2019 (26,4 M€), ont été de 25 M€ en 2020 en raison de la non-levée de la réserve de précaution imputée sur cette action à hauteur de 1 M€.

L'ONAC-VG prend en charge l'instruction et le paiement de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère qui sont financées par des subventions versées par le programme 169. En 2020, la subvention versée à l'ONAC a été de 19 M€ (cf. commentaire dans le chapitre « Autorisations budgétaires »).

Au total, les crédits versés par le programme 169 à l'Office s'élèvent à 90,17 M€ en 2020.

Les crédits relatifs aux indemnités (rentes viagères ou capital) prévues par les trois dispositifs retracés au programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale » s'élèvent à 86,5 M€.

Les crédits du programme 167 permettent d'assurer la poursuite du programme de rénovation et de valorisation des nécropoles de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale et d'en assurer l'entretien courant. Ils permettent également d'apporter un soutien aux communes dans le cadre de la rénovation des monuments aux morts et de financer des actions pédagogiques et des projets mémoriels tels que l'organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation. Les transferts en provenance du programme 167 se sont élevés à 3,4 M€ en 2020.

La différence entre les montants figurant dans le tableau « Financement apporté à l'opérateur par le budget de l'État » et le tableau « Autorisations budgétaires » résulte de ce que ce dernier n'intègre pas les crédits gérés en compte de tiers, c'est-à-dire essentiellement ceux versés par le programme 158. Les montants financiers afférents à ces dispositifs sont décrits et comptabilisés dans le tableau relatif à l'équilibre financier.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	50 611	50 894	Subventions de l'État	44 841	45 041
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>11 857</i>	<i>11 412</i>	– subventions pour charges de service public	44 841	45 041
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	16 896	15 306	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	31 095	52 641	Autres subventions	29 207	48 211
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 200	2 550	Revenus d'activité et autres produits	2 734	7 964
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 200</i>	<i>2 550</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>54</i>	<i>1 180</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>72</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>54</i>	<i>54</i>
Total des charges	98 603	118 841	Total des produits	76 783	101 217
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	21 820	17 625
Total : équilibre du CR	98 603	118 841	Total : équilibre du CR	98 603	118 841

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	20 728	16 381	Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 354	1 843	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	150	235
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	23 082	18 224	Total des ressources	150	235
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	22 932	17 990

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'intégration des opérations d'ordres, n'entraînant pas de flux financiers en dépenses (dotations aux amortissements et provisions, valeur nette comptable) et en recettes (reprises sur provisions, titres de recette émis n'ayant pas donné lieu à encaissement) conduit, sur le compte de résultat, à un résultat négatif de - 17,6 M€.

La capacité d'autofinancement de l'établissement est négative, à hauteur de - 16,4 M€ (insuffisance d'autofinancement), en raison d'un résultat comptable négatif.

Le fond de roulement, est largement positif, à hauteur de 18,3 M€.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	50 611	50 611	50 962	50 962
Fonctionnement	14 696	15 696	15 002	14 139
Intervention	31 045	31 095	52 526	52 519
Investissement	1 690	2 354	1 118	1 678
Total des dépenses AE (A) CP (B)	98 042	99 756	119 608	119 297
dont contributions employeur au CAS pensions	11 857	11 857	11 412	11 412

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	45 245	49 852
Subvention pour charges de service public	44 841	45 041
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	403	4 811
Recettes fléchées	31 580	50 200
Financements de l'État fléchés	28 677	47 949
Autres financements publics fléchés	530	262
Recettes propres fléchées	2 372	1 989
Total des recettes (C)	76 824	100 052
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	22 932	19 245

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action en faveur des rapatriés	2 024		294	471	3 100	3 100	0	0	5 418	5 595
	2 038		300	424	25 579	25 592	0	0	27 917	28 055
Action mémorielle	8 604		9 259	9 418	907	957	238	346	19 007	19 325
	8 664		9 451	8 483	924	976	259	576	19 297	18 699
Action sociale	9 616		1 029	1 256	27 038	27 038	150	150	37 833	38 060
	9 683		1 050	1 131	26 023	25 951	21	21	36 777	36 786
Droit à réparation et reconnaissance	9 616		1 029	1 256	0	0	0	0	10 645	10 872
	9 683		1 050	1 131	0	0	0	0	10 733	10 814
Relations institutionnelles et associatives	5 567		588	785	0	0	0	0	6 155	6 352
	5 606		600	707	0	0	0	0	6 206	6 313
Soutien	15 183		2 498	2 511	0	0	1 302	1 857	18 984	19 552
	15 289		2 550	2 262	0	0	838	1 080	18 677	18 631
Total	50 611		14 696	15 696	31 045	31 095	1 690	2 354	98 042	99 756
	50 962		15 002	14 139	52 526	52 519	1 118	1 678	119 608	119 297

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	22 932	19 245
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	110 869	87 094
Autres décaissements non budgétaires	0	19 592
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	133 801	125 931
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	133 801	125 931

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	110 869	87 409
Autres encaissements non budgétaires	0	16 549
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	110 869	103 958
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	22 932	21 973
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	8 874	10 512
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	14 058	11 462
Total des financements	133 801	125 931

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les opérations au nom et pour le compte de tiers de l'Office sont constituées :

- des indemnisations aux victimes de la barbarie nazie pendant la Seconde Guerre mondiale ;
- des dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du nord.

Les opérations au nom et pour le compte de tiers sont exécutées en baisse de - 23,7 M€ en dépenses et de - 23,4 M€ en recettes par rapport au BI 2020. Cette baisse est liée au passage, au 1^{er} janvier 2020, de l'allocation reconnaissance et de l'allocation viagère en gestion (exécution) et non en compte de tiers (prévision).

Les dépenses relatives aux indemnisations des victimes de la barbarie nazie pendant la Seconde Guerre mondiale sont en diminution, le nombre de rentes et de dossiers étant en diminution continue depuis 2012.

Les dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du nord sont légèrement supérieures, en dépenses, à la prévision.

Commentaire pour les autorisations budgétaires :

La réalisation budgétaire 2020 est proche du montant du budget initial, avec une consommation de près de 100 % en AE et en CP sur les crédits de personnels et de fonctionnement. La forte augmentation sur les crédits d'intervention est due à la bascule en gestion, sur le budget de l'ONAC-VG, des crédits d'allocation reconnaissance qui étaient jusque-là gérés en compte de tiers, soit 19 M€ de ressources et dépenses supplémentaires. À périmètre constant, les dépenses, exclusivement financées sur trésorerie concernant le dispositif de solidarité pour les enfants de harkis ont été supérieures de 4 M€ à la prévision du fait d'un élargissement réglementaire des critères d'attribution en cours d'année, entraînant une augmentation des dépenses.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

Les ressources propres globalisées comprennent une régularisation comptable de 4,2 M€ de recettes, sans impact sur la trésorerie, pour les crédits de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) qui n'avaient pas fait l'objet d'un titre de recettes lors de leurs encaissements sur la trésorerie de l'ONAC-VG.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	877	845	836
– sous plafond	853	845	814
– hors plafond	24		22
<i>dont contrats aidés</i>	5		3
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'ONAC-VG poursuit une trajectoire de déflation de ses effectifs ambitieuse de - 114 ETPT sur la période 2019-2025 dans le cadre de son nouveau contrat d'objectifs et de performance, adopté en juillet 2020. Pour mémoire, l'Office a réduit de près de 50 % ses effectifs dans le cadre de son précédent COP 2014-2018. L'effort de déflation est principalement réalisé en début de période puisque le plafond 2021 sera de 801 ETPT (contre 878 ETPT en 2019).

CONSEIL NATIONAL DES COMMUNES « COMPAGNON DE LA LIBÉRATION »**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

En 2020, malgré la crise sanitaire, l'Ordre de la Libération a pu poursuivre son activité muséale et mémorielle. Le CNCCL a notamment présenté une exposition consacrée à l'engagement des compagnons de la Libération en 1940 et organisé la journée de commémoration du 77^e anniversaire de la création de la médaille de la Résistance française.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	1 678	1 678	1 710	1 710	1 670	1 670
Subventions pour charges de service public	1 678	1 678	1 710	1 710	1 670	1 670
Total	1 678	1 678	1 710	1 710	1 670	1 670

Au cours de l'exercice 2020, l'établissement a perçu 1,67 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP). L'écart entre la réalisation 2020 de l'établissement et la programmation LFI s'explique par la non-levée de la réserve de précaution en fin de gestion (0,04 M€).

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	906	871	Subventions de l'État	1 670	1 670
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	51	59	– subventions pour charges de service public	1 670	1 670
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 810	1 491	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	4	4
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	792	860	Revenus d'activité et autres produits	1 060	1 047
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	792	860	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		23
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	713	703
Total des charges	2 716	2 362	Total des produits	2 735	2 721
Résultat : bénéfice	18	359	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	2 735	2 721	Total : équilibre du CR	2 735	2 721

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	97	493
Investissements	94	87	Financement de l'actif par l'État		153
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	94	87	Total des ressources	97	646
Augmentation du fonds de roulement	4	559	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Tableau compte de résultat:

Le résultat net de l'exercice 2020 est excédentaire de 0,359 M€ et s'établit à un niveau supérieur à celui prévu au budget initial (0,018 M€). Cet écart résulte en partie des conséquences de la crise sanitaire qui a engendré de moindres dépenses de fonctionnement du fait, notamment, de la fermeture du musée pendant six mois.

Tableau de financement abrégé:

L'une des conséquences de la crise sanitaire (la fermeture du musée pendant 6 mois ayant conduit à des moindres dépenses de surveillance et nettoyage) a été de fortement augmenter la capacité d'autofinancement de l'établissement.

Le financement de l'actif, à hauteur de 0,153 M€, correspond à l'intégration des pièces de collections du musée dans le bilan comptable.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	906	906	876	876
Fonctionnement	976	1 019	659	681
Intervention	0	0	0	0
Investissement	94	94	87	92
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 976	2 018	1 621	1 648
dont contributions employeur au CAS pensions	51	51	59	59

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	1 862	1 883
Subvention pour charges de service public	1 670	1 670
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	4	4
Recettes propres	187	208
Recettes fléchées	160	160
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	160	160
Total des recettes (C)	2 022	2 043
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	4	395
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Musée	331	527	553	0	0	64	64	922	948
	377	322	311	0	0	41	50	740	739
Soutien	575	449	466	0	0	30	30	1 054	1 070
	499	337	370	0	0	46	41	881	910
Total	906	976	1 019	0	0	94	94	1 976	2 018
	876	659	681	0	0	87	92	1 621	1 648

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	4	370
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	4	370
Total des besoins	4	370

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	4	395
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-25
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	4	370
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	4	370

* Voté

L'exercice 2020 présente un solde budgétaire positif et un abondement sur la trésorerie de 0,37 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	15	15	16
– sous plafond	14	15	15
– hors plafond	1		1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'effectif sous plafond réalisé de l'Ordre de la Libération est conforme à la prévision. L'emploi hors plafond, qui n'avait pas été pris en compte en loi de finances, était bien prévu dans le budget de l'opérateur. La réalisation des effectifs est donc nominale.

PROGRAMME 158

**INDEMNISATION DES VICTIMES DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES ET DES ACTES
DE BARBARIE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Claire LANDAIS

Secrétaire générale du Gouvernement

Responsable du programme n° 158 : Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Le programme « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale » rassemble trois dispositifs d'indemnisation en faveur de victimes de la seconde guerre mondiale ou de leurs ayants cause :

- l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites ;
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites ;
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie.

Aux termes des trois décrets mis en œuvre au sein du programme, les décisions accordant les mesures de réparation financière sont prises par le Premier ministre. Le paiement des indemnisations est assuré par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).

L'objectif prioritaire demeure de régler les dossiers avec un profond souci d'équité et d'apporter une réponse aux intéressés dans des délais aussi satisfaisants que possible. Concernant l'indemnisation des victimes de spoliations, l'activité connaît une baisse progressive, à dispositif réglementaire constant, tout particulièrement en 2020, où le nombre de dossiers a diminué dans le cadre de la crise sanitaire.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables

INDICATEUR 1.1

Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français et non résidents) après émission de la recommandation

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables

INDICATEUR

1.1 – Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français et non résidents) après émission de la recommandation

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français) après émission de la recommandation	mois	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (non résidents) après émission de la recommandation	mois	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5

Commentaires techniques

Sources des données :

Les données sont issues de la Direction des services administratifs et financiers (DSAF) et de l'ONAC-VG.

Ne sont pas pris en compte les dossiers rendus complexes par des procédures notariales ou juridictionnelles pour lesquels les délais sont importants et non maîtrisables ; ces dossiers représentent 5 % de l'ensemble des dossiers donnant lieu à un paiement.

Modalités de calcul :

Le délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après émission de la recommandation est la somme des trois délais suivants :

- délai moyen exprimé en mois entre la date d'émission de la recommandation par la CIVS et la date de transmission au Premier ministre ;
- délai moyen exprimé en mois entre la date de réception de la recommandation par la DSAF et la date de notification à l'ONAC-VG des décisions d'indemnisation ;
- délai moyen exprimé en mois entre la date de réception des décisions d'indemnisation par l'ONAC et la date de versement des indemnités.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Il est rappelé que le délai moyen constaté en 2007, avant que le programme n'ait été doté d'indicateurs de performance, était de 5,4 mois pour les résidents français et de 6 mois pour les non-résidents. Depuis, les résultats de performance se maintiennent grâce à la rationalisation des procédures de traitement des dossiers, mise en œuvre par chacun des acteurs du dispositif d'indemnisation des victimes de spoliations. Sur les exercices de 2018 à 2020, 160 recommandations en moyenne ont été traitées par an, correspondant à plus de 300 bénéficiaires indemnisés chaque année pour cette même période. Sur l'exercice 2020, une baisse sensible du nombre de dossiers est constatée, due au ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire.

Année	Recommandations	Bénéficiaires
2018	184	442
2019	164	413
2020	131	309

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Si le volume des dossiers traités est en baisse sur les dernières années du fait de la fin de vie du dispositif d'indemnisation, il s'accompagne d'une baisse des effectifs chargés de leurs traitements, qui, quand ils sont maintenus, ont diversifié leurs missions. Toutefois, les missions élargies de la CIVS, telles que définies par le décret n° 2018-829 du 1^{er} octobre 2018 modifiant le décret n° 99-778 du 10 septembre 1999 instituant une commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation, relatives à l'instruction des demandes de restitution des biens culturels spoliés, ainsi que sa compétence nouvelle d'auto-saisine en la matière, pourraient amener à un accroissement du nombre de demandes. Un nombre de demandes annuelles similaire à celui de l'exercice 2020 pourrait dans ce cas être envisagé.

Ainsi, les délais moyens constatés sont stables mais difficilement compressibles, compte tenu également des délais nécessaires au retour des justificatifs bancaires des bénéficiaires et de la nécessité de maintenir la couverture du risque juridique.

Toutes ces raisons expliquent la permanence des résultats depuis 2014, ainsi que leur report en prévision 2021 puis en cible 2022.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 158

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 489 024 1 348 997	446 234 440 392	40 547 602 39 283 584	42 482 860 41 072 973	42 482 860
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		245 327 102 040	50 808 770 47 189 406	51 054 097 47 291 446	51 054 097
Total des AE prévues en LFI	1 489 024	691 561	91 356 372	93 536 957	93 536 957
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+5 111 967 (hors titre 2)		+5 111 967	
Total des AE ouvertes	1 489 024	97 159 900 (hors titre 2)		98 648 924	
Total des AE consommées	1 348 997	542 432	86 472 990	88 364 419	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 489 024 1 348 997	446 234 403 513	40 547 602 39 283 584	42 482 860 41 036 094	42 482 860
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		245 327 102 040	50 808 770 47 189 406	51 054 097 47 291 446	51 054 097
Total des CP prévus en LFI	1 489 024	691 561	91 356 372	93 536 957	93 536 957
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+5 111 966 (hors titre 2)		+5 111 966	
Total des CP ouverts	1 489 024	97 159 899 (hors titre 2)		98 648 923	
Total des CP consommés	1 348 997	505 553	86 472 990	88 327 540	

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 534 987 1 466 948	461 956 491 186	51 471 662 50 994 200	53 468 605	53 468 605 52 952 335
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		266 807 253 635	52 169 164 50 980 500	52 435 971	52 435 971 51 234 135
Total des AE prévues en LFI	1 534 987	728 763	103 640 826	105 904 576	105 904 576
Total des AE consommées	1 466 948	744 821	101 974 700		104 186 470

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 534 987 1 466 948	461 956 473 852	51 471 662 50 994 200	53 468 605	53 468 605 52 935 000
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		266 807 253 635	52 169 164 50 980 500	52 435 971	52 435 971 51 234 135
Total des CP prévus en LFI	1 534 987	728 763	103 640 826	105 904 576	105 904 576
Total des CP consommés	1 466 948	727 487	101 974 700		104 169 135

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 466 948	1 489 024	1 348 997	1 466 948	1 489 024	1 348 997
Rémunérations d'activité	1 001 492	1 014 846	912 888	1 001 492	1 014 846	912 888
Cotisations et contributions sociales	458 546	464 459	430 630	458 546	464 459	430 630
Prestations sociales et allocations diverses	6 910	9 719	5 479	6 910	9 719	5 479
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	744 821	691 561	542 432	727 487	691 561	505 553
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	744 821	691 561	542 432	727 487	691 561	505 553
Titre 6 – Dépenses d'intervention	101 974 700	91 356 372	86 472 990	101 974 700	91 356 372	86 472 990
Transferts aux ménages	101 974 700	91 356 372	86 472 990	101 974 700	91 356 372	86 472 990
Total hors FdC et AdP		93 536 957			93 536 957	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+5 111 967			+5 111 966	
Total*	104 186 470	98 648 924	88 364 419	104 169 135	98 648 923	88 327 540

* y.c. FdC et AdP

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 158

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/02/2020		8 301 736		8 319 070				
Total		8 301 736		8 319 070				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						3 189 769		3 207 104
Total						3 189 769		3 207 104

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		8 301 736		8 319 070		3 189 769		3 207 104

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
120126	<p>Exonération de la retraite du combattant, des pensions militaires d'invalidité, des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre, de l'allocation de reconnaissance servie aux anciens membres des formations supplétives de l'armée française en Algérie (harkis) et à leurs veuves ainsi que de l'allocation viagère servie aux conjoints et ex-conjoints, survivants de harkis, moghaznis et personnels des autres formations supplétives de statut civil de droit local ayant servi en Algérie qui ont fixé leur domicile en France</p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 1493520 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-4° (a, b et c), 81-12°</i></p>	165	160	155
Coût total des dépenses fiscales		165	160	155

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 489 024 1 348 997	40 993 836 39 723 976	42 482 860 41 072 973	1 489 024 1 348 997	40 993 836 39 687 097	42 482 860 41 036 094
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		51 054 097 47 291 446	51 054 097 47 291 446		51 054 097 47 291 446	51 054 097 47 291 446
Total des crédits prévus en LFI *	1 489 024	92 047 933	93 536 957	1 489 024	92 047 933	93 536 957
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+5 111 967	+5 111 967		+5 111 966	+5 111 966
Total des crédits ouverts	1 489 024	97 159 900	98 648 924	1 489 024	97 159 899	98 648 923
Total des crédits consommés	1 348 997	87 015 422	88 364 419	1 348 997	86 978 543	88 327 540
Crédits ouverts - crédits consommés	+140 027	+10 144 478	+10 284 505	+140 027	+10 181 356	+10 321 383

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 489 024	92 047 933	93 536 957	1 489 024	92 047 933	93 536 957
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	1 489 024	92 047 933	93 536 957	1 489 024	92 047 933	93 536 957

Le montant total des crédits inscrits au projet de loi de finances pour 2020 s'élevait, pour les crédits de titre 2, à 1 489 024 € en AE et en CP et, s'agissant des crédits hors titre 2, à 92 047 933 € en AE et en CP.

Ces crédits n'ont pas fait l'objet d'amendements lors du débat parlementaire.

Ainsi, les montants de la LFI 2020 s'élèvent à 1 489 024 € en AE et en CP pour le titre 2 et à 92 047 933 € en AE et en CP pour le hors titre 2.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La loi de finances initiale pour 2020 n'a introduit aucune modification de la maquette du programme 158 par rapport à l'exercice 2019.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits du programme 158 ouverts en loi de finances initiale pour 2020 ont été abondés par l'ouverture de 8 301 736 € en AE et 8 319 070 € en CP par voie d'arrêté de reports.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	7 445	3 681 917	3 689 362	7 445	3 681 917	3 689 362
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	7 445	3 681 917	3 689 362	7 445	3 681 917	3 689 362

Réserve de précaution :

La réserve de précaution instituée par le 4 bis de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances, s'est élevée à 7 445 € en AE et CP de crédits de titre 2 et à 3 681 917 € en AE et CP de crédits hors titre 2.

Le montant de la réserve de précaution initiale correspond à 0,5 % des crédits de titre 2 et à 4 % des crédits hors titre 2 votés en loi de finances initiale, conformément à la circulaire de la direction du budget n° 1BE-19-3842 du 12 décembre 2019 relative au lancement de la gestion budgétaire 2020 et mise en place de la réserve de précaution.

Fongibilité asymétrique :

Aucune mesure de fongibilité asymétrique n'a été mise en place sur la gestion 2020 pour le programme 158.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	(en ETPT)
						Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1135 – Catégorie A	0,00	7,00	7,00	0,00	5,92	-1,08
1136 – Catégorie B	0,00	5,00	3,00	0,00	4,77	+1,77

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 158

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1137 – Catégorie C	0,00	3,00	3,00	0,00	2,95	-0,05
1138 – Contractuels	0,00	5,00	3,00	0,00	4,68	+1,68
Total	0,00	20,00	16,00	0,00	18,32	+2,32

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1135 – Catégorie A	0,00	0,00	-0,62	-0,46	-0,34	-0,12
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	-0,23	0,00	0,00	0,00
1137 – Catégorie C	0,00	0,00	+0,08	-0,13	0,00	-0,13
1138 – Contractuels	0,00	0,00	+2,08	-2,40	-2,40	0,00
Total	0,00	0,00	+1,31	-2,99	-2,74	-0,25

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1135 – Catégorie A	1,00	0,00	0,80	11,00	-0,20	0,00
1137 – Catégorie C	1,00	0,00	0,80	10,00	-0,20	0,00
Total	2,00	0,00	1,60	0,00	-0,40	0,00

Le schéma d'emplois exécuté par la CIVS en 2020 est conforme au schéma d'emplois arbitré de 0 ETP.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	16,00	15,64	0,00	0,00	1,31	14,40
Services à l'étranger	0,00	2,68	0,00	0,00	0,00	2,60
Total	16,00	18,32	0,00	0,00	1,31	17,00

Les emplois affectés à l'étranger recouvrent les effectifs de l'antenne de Berlin.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	16,00	18,32
Total	16,00	18,32
Transferts en gestion		0,00

L'ensemble des emplois du programme 158 est regroupé sur l'action 01 et correspond au plafond alloué à la CIVS pour l'accomplissement de ses missions.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines correspond au ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines (ratio effectifs gérants/effectifs gérés), traité dans le rapport annuel de performances de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » (indicateur 7.3).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	1 001 492	1 014 846	912 888
Cotisations et contributions sociales	458 546	464 459	430 630
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	281 779	291 756	269 795
– Civils (y.c. ATI)	281 779	291 756	269 795
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	176 767	172 703	160 835
Prestations sociales et allocations diverses	6 910	9 719	5 479
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 466 948	1 489 024	1 348 997
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 185 169	1 197 268	1 079 202
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

L'ensemble des crédits de titre 2, destinés à rémunérer les personnels de la commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), est regroupé dans l'action 01.

Pour un montant voté en LFI 2020 de 1 489 024 €, dont 291 756 € de crédits CAS « Pensions », les crédits de titre 2 ont été consommés à hauteur de 1 348 997 € (dont 269 795 € de crédits CAS « Pensions ») répartis entre les crédits de la masse salariale des personnels de la CIVS situés à Paris à hauteur de 1 229 189 € et les crédits des personnels de l'antenne de la CIVS à Berlin pour un montant de 119 808 €.

Aucun versement d'allocation de retour à l'emploi (ARE) n'a été réalisé en 2020 sur le programme 158.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	1,18
Exécution 2019 hors CAS Pensions	1,19
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	0,00
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-0,11
EAP schéma d'emplois 2019	-0,12
Schéma d'emplois 2020	0,01
Mesures catégorielles	0,01
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,01
GVT positif	0,01
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,00
Indemnisation des jours de CET	0,00
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	-0,01
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres variations	-0,01
Total	1,08

S'agissant des principaux facteurs d'évolution de la masse salariale, le détail des différents montants apparaissant dans le tableau est le suivant :

- l'exécution du titre 2 hors CAS « Pensions » pour l'année 2019 est de 1 185 169 € ;
- la catégorie « débasage/rebasage dépenses reconductibles », s'élevant à - 2 475 €, correspond à l'indemnisation des jours de compte épargne-temps au titre de l'année 2019 ;
- l'impact du schéma d'emplois est de - 107 565 €, dont - 116 119 € correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 et 8 555 € correspondant au schéma d'emplois 2020 ;
- le montant des mesures catégorielles est de 7 000 € (dont 4 000 € liés aux revalorisations des grilles indiciaires dans le cadre du PPCR et 3 000 € liés au "ticket mobilité" afférent au RIFSEEP) ;
- le GVT positif s'élève à 6 800 € (0,6 %) ;
- les dépenses au profil atypique s'élèvent à 1 890 € et correspondent à l'indemnisation des jours de CET ;
- le montant de variation des dépenses de personnels de - 11 617 € correspond à la variation des prestations sociales à hauteur de - 1 431 € et à d'autres variations pour un montant de - 10 186 €.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1135 – Catégorie A	0	57 859	0	0	51 269	0
1136 – Catégorie B	0	38 776	0	0	33 754	0
1137 – Catégorie C	0	34 051	0	0	29 429	0
1138 – Contractuels	0	49 880	0	0	36 199	0

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						4 000	4 000
Décalage PPCR	17	A,B,C	Tous	01-2020	12	4 000	4 000
Mesures indemnitaires						3 000	3 000
RIFSEEP	17	A, B, C	Tous	01-2020	12	3 000	3 000
Total						7 000	7 000

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les agents du programme 158 relèvent de l'action sociale du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », qui figure dans le rapport annuel de performances de cette mission, dans la partie « Justification au premier euro ».

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 97 159 900	CP ouverts en 2020 * (P1) 97 159 899
AE engagées en 2020 (E2) 87 015 422	CP consommés en 2020 (P2) 86 978 543
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 16 583
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 10 144 478	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 86 961 960

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 17 771				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 17 771	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 16 583	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 1 188
AE engagées en 2020 (E2) 87 015 422	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 86 961 960	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 53 462
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 54 650
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 54 650
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2020, la consommation de CP hors titre 2 du programme 158 s'est élevée à 86 978 543 € et se décompose comme suit :

- 16 583 € portent sur des engagements antérieurs à 2020 et correspondent à des dépenses de fonctionnement de la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) ;
- 86 961 960 € portent sur des engagements de l'année 2020.

L'ensemble des restes à payer au 31 décembre 2020 devrait être couvert en 2021.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 158

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 489 024 1 348 997	40 993 836 39 723 976	42 482 860 41 072 973	1 489 024 1 348 997	40 993 836 39 687 097	42 482 860 41 036 094

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 489 024	1 348 997	1 489 024	1 348 997
Rémunérations d'activité	1 014 846	912 888	1 014 846	912 888
Cotisations et contributions sociales	464 459	430 630	464 459	430 630
Prestations sociales et allocations diverses	9 719	5 479	9 719	5 479
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	446 234	440 392	446 234	403 513
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	446 234	440 392	446 234	403 513
Titre 6 : Dépenses d'intervention	40 547 602	39 283 584	40 547 602	39 283 584
Transferts aux ménages	40 547 602	39 283 584	40 547 602	39 283 584
Total	42 482 860	41 072 973	42 482 860	41 036 094

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation de crédits de fonctionnement sur l'action 01 s'élève à 440 392 € en autorisations d'engagement (AE) et 403 513 € en crédits de paiement (CP).

Ces dépenses correspondent :

- aux dépenses de fonctionnement courant de la CIVS à Paris et de l'antenne de Berlin de la CIVS, pour un montant total de 373 186 € en AE et 336 307 € en CP, constituées de frais de mission, de représentation, de la refonte du site de l'institution, ainsi que de divers frais de fonctionnement courant ;
- aux frais de gestion versés à l'ONAC-VG au titre du traitement des dossiers d'indemnisation des orphelins de victimes de persécutions antisémites, qui se sont élevés à 67 206 € en AE et en CP.

L'écart entre les AE et les CP correspond à des décalages d'activité entraînant des restes à payer sur la gestion 2021.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des crédits de titre 6 de l'action 01, voté en loi de finances initiale pour 2020, s'élevait à 40,5 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Les crédits d'intervention de l'action 01 recouvrent deux dispositifs d'indemnisation :

- l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation, en application du décret n° 99-778 du 10 septembre 1999 modifié (action 01, sous-action 1);
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites, en application du décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 modifié (action 01, sous-action 2).

Les dépenses d'intervention de l'action 01 mandatées par le Premier ministre au titre de l'année 2020 s'élèvent à 37 M€ et se répartissent comme suit :

- 4,3 M€ en AE/CP au profit du dispositif régi par le décret n° 99-778, pour une dotation en LFI de 6 M€ ;
- 32,7 M€ en AE/CP au profit du dispositif régi par le décret n° 2000-657, pour une dotation en LFI de 34,5 M€.

L'écart entre les crédits prévus en loi de finances initiale et ceux effectivement consommés en 2020 s'explique principalement par les difficultés de prévision inhérentes à ces dépenses, ainsi qu'au contexte particulier de la crise sanitaire.

L'écart entre les données Chorus affichées dans le tableau ci-dessus (39,3 M€), et les versements mandatés par le Premier ministre détaillés (37 M€), résulte d'une imputation erronée des dépenses entre les deux actions, qui se compense à l'échelle du programme.

Action 01, sous-action 1 : Indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (décret n° 99-778 du 10 septembre 1999 modifié)

Depuis le début de la campagne d'indemnisation en 2000 jusqu'au 31 décembre 2019, 24 333 dossiers avaient été transmis par la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), service instructeur, aux services du Premier ministre (SPM) ordonnateur, dont 1 950 portant rejet ou désistement. À la même date, le Premier ministre a indemnisé 49 071 bénéficiaires dans 22 314 dossiers.

Au cours de l'année 2020, la CIVS a transmis 131 nouveaux dossiers aux SPM. La CIVS a enregistré mensuellement 7 dossiers nouveaux en moyenne, en stabilité par rapport à l'exercice précédent (7 en 2019, 10 en 2018, 10 en 2017). Par ailleurs, pour la seule année 2020, le Premier ministre a indemnisé 309 nouveaux bénéficiaires correspondant à 131 dossiers, en baisse par rapport aux exercices antérieurs (413 bénéficiaires pour 164 dossiers en 2019, 443 bénéficiaires pour 184 dossiers en 2018 et 417 bénéficiaires pour 205 dossiers en 2017).

Ainsi, au 31 décembre 2020, ce sont désormais 24 468 dossiers qui ont été transmis par la CIVS aux SPM, dont 1 954 portant rejet ou désistement. Le Premier ministre a indemnisé à la même date 49 380 bénéficiaires dans 22 445 dossiers.

La consommation 2020 est inférieure de 1,7 M€ en AE et CP par rapport à la dotation votée en loi de finances initiale, celle-ci ayant été élaborée sur un nombre estimé de 435 dossiers avec un coût moyen prévisionnel de 20 000 € par recommandation, ainsi qu'une estimation prévisionnelle des dossiers à forts enjeux financiers (au-delà de 100 000€) par la CIVS.

Toutefois :

- le coût moyen par recommandation, calculé sur l'ensemble des indemnités allouées en dix-neuf années de campagne varie selon la nature des indemnités accordées chaque année ;
- le coût moyen traduit mal la diversité des patrimoines spoliés et donc les grandes disparités entre les indemnités accordées ;
- il est difficile d'anticiper les demandes de levée des parts réservées ;
- il est difficile de déterminer la date à laquelle les recommandations de la CIVS vont être présentées au Premier ministre, notamment celles concernant des patrimoines importants à fort enjeu financier.

Action 01, sous-action 2 : Indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes des persécutions antisémites (décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000) :

La convention-cadre signée en 2020 avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) prévoit que sont versés pour une année donnée les montants correspondants aux charges supportées sur l'exercice en cours. Ainsi, les arrérages versés à l'ONAC-VG en 2020 couvrent les douze mois de l'année 2020.

Depuis le début de la campagne d'indemnisation en 2000 jusqu'au 31 décembre 2019, le département « Reconnaissance et réparation » de l'ONAC-VG, service instructeur, avait enregistré 17 657 demandes. À la même date, le Premier ministre avait versé la mesure de réparation prévue à 13 648 bénéficiaires, et rejeté 699 demandes de requérants.

Au cours de l'année 2020, 6 nouveaux dossiers ont été enregistrés par le service instructeur, et 6 nouvelles décisions d'octroi ont été prises par le Premier ministre, en hausse par rapport à l'année précédente, mais en baisse par rapport aux exercices antérieurs (3 en 2019, 9 en 2018, 8 en 2017).

Ainsi, au 31 décembre 2020, ce sont désormais 17 663 demandes qui ont été reçues par le service instructeur. Le Premier ministre a octroyé, à la même date, la mesure de réparation prévue à 13 654 bénéficiaires, et rejeté 699 demandes de requérants.

Sur les 13 654 décisions d'indemnisation prises par les SPM, 6 652 bénéficiaires ont demandé à recevoir la mesure de réparation prévue sous forme de capital (49 %) et 7 002 sous forme de rente mensuelle (51 %).

Le nombre de crédientiers recensés au terme de la campagne de certification de vie, entreprise par l'ONAC-VG, était de 4 836 au 31 décembre 2018, de 4 614 au 31 décembre 2019 et de 4 235 au 31 décembre 2020.

Conformément au décret n° 2009-1005 du 24 août 2009 modifiant le décret n° 2000-657, le montant de la rente viagère est revalorisé chaque année de 2,5 %, à compter du 1^{er} janvier 2010. Le montant de la rente mensuelle s'est ainsi élevé à 615,08 € en 2020.

La consommation en 2020 est inférieure de 1,8 M€ en AE et CP par rapport à la dotation votée en loi de finances initiale car :

- la prévision 2020 a été élaborée au premier semestre 2019, alors même que le résultat des campagnes de certification de vie, fourni en fin d'exercice, n'était pas encore connu ;
- la prévision s'effectue également à partir de tables de mortalité statistiques dont la fiabilité est par définition relative.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		51 054 097 47 291 446	51 054 097 47 291 446		51 054 097 47 291 446	51 054 097 47 291 446

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	245 327	102 040	245 327	102 040
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	245 327	102 040	245 327	102 040
Titre 6 : Dépenses d'intervention	50 808 770	47 189 406	50 808 770	47 189 406
Transferts aux ménages	50 808 770	47 189 406	50 808 770	47 189 406
Total	51 054 097	47 291 446	51 054 097	47 291 446

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement portées par l'action 02 « Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale » correspondent aux frais de gestion versés à l'ONAC-VG au titre du dispositif d'indemnisation des victimes d'actes de barbarie. Elles se sont élevées à 102 040 € en AE et en CP pour l'exercice 2020.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des crédits de titre 6 de l'action 02 voté en loi de finances initiale pour 2020 s'élevait à 50,8 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Les crédits d'interventions de l'action 02 recouvrent le seul dispositif d'indemnisation en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Deuxième Guerre mondiale, en application du décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004 modifié.

Les dépenses d'intervention de l'action 02 mandatées par le Premier ministre au titre de l'année 2020 s'élèvent à 50,6 M€ en AE et CP. L'écart entre les données Chorus affichées dans le tableau ci-dessus (47,2 M€) et les versements mandatés par le Premier ministre (50,8 M€) résulte d'une imputation erronée des dépenses entre les deux actions, qui se compense à l'échelle du programme.

La convention cadre signée en 2020 avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) prévoit que sont versés pour une année donnée les montants correspondants aux charges supportées sur l'exercice en cours. Ainsi, les arrérages versés à l'ONAC-VG en 2020 couvrent les douze mois de l'année 2020.

Depuis le début de la campagne d'indemnisation en 2004 jusqu'au 31 décembre 2019, le département « Reconnaissance et réparation » de l'ONAC-VG, service instructeur, avait enregistré 34 361 demandes. À la même date, le Premier ministre avait octroyé l'aide financière prévue à 22 754 bénéficiaires, et rejeté 4 321 demandes de requérants.

Au cours de l'année 2020, ce sont 23 nouveaux dossiers qui ont été enregistrés par le service instructeur, et 24 nouvelles décisions d'octroi prises par le Premier ministre, en baisse par rapport aux exercices précédents (39 en 2019, 22 en 2018 et 52 en 2017).

Ainsi, au 31 décembre 2020, ce sont désormais 34 384 demandes qui ont été reçues par le service instructeur, alors que le Premier ministre a octroyé l'aide financière à 22 778 bénéficiaires, et rejeté 4 358 demandes de requérants.

Sur les 22 778 décisions d'indemnisation prises par les SPM, 13 920 bénéficiaires ont demandé à recevoir l'aide financière prévue sous forme de capital (61 %) et 8 858 sous forme de rente mensuelle (39 %).

Le nombre de crédientiers recensés au terme de la campagne de certification de vie, entreprise par l'ONAC-VG, était de 7 026 au 31 décembre 2018, 6 841 au 31 décembre 2019 et est désormais de 6 585 au 31 décembre 2020.

Conformément au décret n° 2009-1003 du 24 août 2009 modifiant le décret n° 2004-751, le montant de la rente viagère est revalorisé chaque année de 2,5 %, à compter du 1^{er} janvier 2010. Le montant de la rente mensuelle s'est ainsi élevé à 615,08 € en 2020.

La consommation en 2020 est inférieure de 0,2 M€ en AE et CP par rapport à la dotation votée en loi de finances initiale car :

- la prévision 2020 est élaborée au premier semestre 2019 alors même que le résultat des campagnes de certification de vie, livré en fin d'exercice, n'est pas encore connu ;
- la prévision s'effectue également à partir de tables de mortalité statistiques dont la fiabilité est par définition relative.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	101 974 700	101 974 700	91 356 372	91 356 372	86 472 990	86 472 990
Transferts	101 974 700	101 974 700	91 356 372	91 356 372	86 472 990	86 472 990
Total	101 974 700	101 974 700	91 356 372	91 356 372	86 472 990	86 472 990
Total des transferts	101 974 700	101 974 700	91 356 372	91 356 372	86 472 990	86 472 990

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) est chargé du paiement des indemnités (capital ou rentes viagères) prévues par les trois dispositifs d'indemnisation du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale », placé sous la responsabilité du Premier ministre :

- la réparation des préjudices subis par les victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (décret n° 99-778 du 10 septembre 1999) ;
- la réparation des préjudices subis par les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites (décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000) ;
- l'attribution d'une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie (décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004).

S'agissant des indemnités versées aux victimes de spoliations, l'instruction des dossiers est réalisée par la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), instituée auprès du Premier ministre.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'instruction des demandes d'indemnisation des orphelins de victimes de persécutions antisémites ou d'actes de barbarie, qui relève du ministère des armées, est réalisée par l'ONAC-VG, aux termes de la délégation de pouvoir consentie par le ministre des armées au directeur de l'établissement.

Pour chaque décision individuelle, négative ou positive, le service instructeur (CIVS ou ONAC-VG) établit un projet qu'il transmet au Premier ministre (Secrétariat général du Gouvernement). Par suite et conformément aux termes des trois décrets mis en œuvre au sein du programme, le Premier ministre prend la décision d'indemnisation correspondante.

Au titre de cette mission, l'ONAC-VG reçoit des services du Premier ministre les crédits nécessaires au paiement des indemnités, ainsi que des frais de gestion. Ainsi, en 2020, l'ONAC-VG a perçu 86 472 990 € de crédits de titre 6 en AE et en CP, pour le paiement des indemnités. À ce montant s'ajoutent 169 246 € en AE et en CP de crédits de titre 3 pour les frais de gestion des dossiers d'indemnisation des orphelins. Les crédits de titre 3 ne sont pas retracés dans le tableau ci-dessus.